

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

M A R S 1720.



A LUXEMBOURG;
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON continuera de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toûjours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET,

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Mars 1720.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.*

I. **O**N vient d'achever d'imprimer en Hollande, le premier Volume d'un Ouvrage qui merite d'être annoncé au public. Suivant l'idée qu'on nous en donne, c'est un Chef-d'œuvre, & rien n'y manque pour sa perfection. L'Auteur, qui est Mr. de Wander Marck Seigneur de Leurs, est un sçavant du premier ordre, le plus grand Bibliotequaire, & le plus riche Antiquaire des dix-sept Provinces; les matieres qu'il contient sont sublimes, & écrites d'un stile peu commun; & on n'a épargné ni soins ni dépenses pour la beauté de l'impression & la perfection des Planches, toutes gravées de la main du fameux Mr. Picart. Ce Livre n'étant encore entre les mains de personne, on ne peut en donner aucun extrait qui puisse le faire connoître à fond, mais ce qu'on en publie, est seul capable de piquer le goût des curieux. Voici

ce qu'une personne de consideration qui fait actuellement sa residence à Amsterdam, m'en écrit, & qui, je crois, fera plaisir.

Lettre au
sujet d'un
Ouvrage
nouveau
mis au jour
par Mr. de
Vander
Marck,

„ Vous êtes un des premiers, Monsieur ;
„ à qui je fais part de la découverte que je
„ viens de faire d'un des plus beaux Livres
„ qui se verra peut-être de nôtre siècle, qui
„ vient tout recemment de sortir de dessous la
„ presse, & dont personne ni en France, ni
„ en Allemagne, n'a encore eu connoissance.
„ Voici succintement le détail que je puis
„ vous en faire. C'est un ouvrage écrit dans
„ un genre inconnu jusqu'à present, & le tra-
„ vail d'un grand nombre d'années, mis au
„ jour par les soins & la dépense du fameux
„ Mr. Vander Marck d'Harlem, le plus savant
„ & le plus curieux Antiquaire de toutes ces
„ Provinces. Le premier Volume qui vient
„ de paroître, & qu'il a fait imprimer à ses
„ fraiz, lui a coûté cent soixante & dix mille
„ florins; c'est un grand *In folio* qui a pour
„ titre, *Discours historiques, critiques, theo-*
„ *logiques & moraux sur le vieux & le nou-*
„ *veau Testament*, enrichi de 228 Tailles-
„ douces de la dernière beauté, toutes de l'in-
„ vention, & gravées de la main de Mr. Pi-
„ cart: ce premier Volume qui traite des
„ matieres contenûes dans le vieux Testament,
„ est dédié au Roi d'Angleterre, & le second
„ auquel on travaille actuellement, contien-
„ dra celles du nouveau Testament, avec le
„ même nombre de Planches, & sera dédié
„ au Roi de France.

„ A l'égard de l'impression, on peut dire
„ que c'est un Chef-d'œuvre de l'Art, &
„ qu'elle

„ qu'elle ternit absolument celle du Louvre,
„ qui jusqu'à présent a passé pour la plus
„ parfaite de l'Europe : le papier est double,
„ & semble avoir été fait exprés pour une
„ pièce de cette consequence ; les marges
„ sont par tout de la largeur de la main.

„ Pour ce qui est de la matiere , je ne puis
„ la definir , mais les connoisseurs prétendent
„ que c'est le livre des livres, qu'il contient
„ une Bibliothèque entiere, où l'éloquence ,
„ la science & l'érudition qui s'y rencontrent,
„ repondent également à la solidité & à la
„ profondeur des sujets ; & qu'enfin il n'est
„ pas moins utile que nécessaire aux savans,
„ qu'à ceux qui ne le sont pas ; aux Convents,
„ Corps & Communautéz Regulieres & Secu-
„ lieres, qu'aux Peres de Familles & Particu-
„ liers. Comme Mr. Vander Marck en est
„ l'Auteur , & qu'il en a fait tous les fraiz,
„ ce sera lui qui en fera la distribution , ayant
„ pris pour son compte tous les exemplaires
„ qu'il n'a fait tirer qu'à mille ; ce qui lui a
„ attiré de grands reproches de la part de ses
„ amis qui auroient souhaité que cette édi-
„ tion eût été plus ample. Je crois que le
„ prix de ce Volume sera de 22 florins ar-
„ gent d'Hollande , en grand Median , 54. en
„ papier Royal , 69. en super Royal , & 80.
„ en papier Imperial , & on fera un rabais
„ raisonnable aux Marchands. Ceux qui vou-
„ dront s'en pourvoir , n'auront qu'à s'adres-
„ ser chez Mr. de Vander Marck Seigneur de
„ Leurs , à *Hartem* , chez qui l'on trouvera
„ les exemplaires.

II. Si les Fables que nous donnons depuis
quelque tems dans nos Journaux ont été bien

reçûs, je suis persuadé que celle-ci ne déplaîra pas.

Le Papillon. Fable.

*Le Papillon
Fable.*

UN jeune Papillon, grand conteur de
fleurettes,
Grand enjoleur de son metier,
Petit Maître en un mot, (il est parmi les bê-
tes

Des petits Maîtres à milliers.)

Faisoit par tout quelqu'amourette,

Sans qu'un fidel amour eût jamais pû lier

A quelqu'objet, son humeur inquiète :

Moi me fixer, moi Papillon !

Ah parbleu je le trouve bon !

Je me mettrois martel en tête,

Pour qui ! pour une fleur ? il me feroit beau
voir

Dépuis le matin jusqu'au soir,

Sans relâche cloîé près d'elle,

Soupirer, dire, ah qu'elle est belle !

Puis rien de plus. Eh vôtre foi !

C'est bien des gens faits comme moi,

Que vous aurez, Mademoiselle ;

Ne vous est-il pas assez doux

Que je daigne venir m'ennuyer avec vous

Quelques momens de la journée ?

Fixés si vous voulés, fixés Maître Frelon ;

Mais pour moi . . . dans cette pensée

Le petit maître Papillon

Toujours voltige & jamais ne s'arrête.

A present la Jonquille, & puis la Violette,

Puis celle-ci, puis celle-là,

Et puis cet autre encore : tant y a

Jamais l'ame n'est satisfaite :

Quelque

Quelque chose déplaît, c'est ceci, c'est cela;
C'est tout enfin : les gens d'humeur coquette
Ont-ils jamais trouvé rien à leur tête.
Mais tout le tort, enfin, n'étoit de son côté.

Le penchant, la facilité,
Qu'ont les belles pour la jeunesse,
L'avoient entierement gâté.
Voulez-vous de la tendresse,
Belles un peu de fierté.

J'ai pour vous tout exprés un exemple apporté.

Une Rose venoit d'éclorre.
Dans la rougeur qui l'a colore,
On ne voit point cet éclat affecté,
Et cette vaine bigarure
Dont les autres font vanité;
Une noble simplicité
Seule avoit formé sa parure.
Son sein offre à l'œil enchanté
Cette douce timidité,
Cette pudeur naïve & pure
Qui sied si bien à la beauté.

Le Papillon la voit, le Papillon l'adore;

Et par son ardeur emporte,

Il court contre le feu dont il est agité.

Elle rougit, l'amour augmente encore,
Il ne tient plus; & plein du feu qui le devore;
Il l'embrasse, & sous elle un aiguillon caché.

Lui fait une vive blessure.

Par l'aîle il demeure acroché,
Et Papillon depuis cette aventure
A la Rose fut attaché.

IV. Le même livre que nous annonçâmes
dans nôtre dernier Journal de Decembre pag.
504. sous le titre *d'Observations curieuses sur*
toutes les parties de la Physique, extraites &
recueillies

recueillies des meilleurs Memoires , nous fournira la matiere de l'Article suivant, qui est tiré de la quatrième partie, où l'Auteur traite des Observations Anatomiques. Cet Extrait pourra servir de supplément à ce que nous en avons déjà dit, & fera d'autant mieux connoître le merite de l'Ouvrage.

Observation curieuse sur la Rage.

*Observation
sur la Rage.*

L Hydrophobie ou l'aversion pour l'eau qui accompagne la rage, est une des plus étonnantes circonstances qui puisse se joindre à une maladie. Quel rapport entre le venin qui est entré dans le sang par la morsure d'un chien enragé, & cette horreur pour les choses liquides qui en rend la vûë insupportable aux malades. Il est fort vraisemblable que la nature de ce venin est de dissoudre la partie balsamique du sang, après quoi le corps ne se nourrit plus, & les veines desséchées faute de nourriture, se resserrent, & ne donnent plus un passage aisé au sang qu'elles devoient recevoir des arteres : ce sang retenu dans les arteres trop long tems & en trop grande abondance, y est sans cesse battu, comprimé, & enfin si dissous, qu'il ne se coagule pas même après la mort à l'air froid ; d'un côté, le cerveau & les parties nerveuses sont peu humectées par ce sang, comme il paroît par la dissection des cadavres, & n'ont presque plus d'esprit : de l'autre ces esprits s'envoient vers le cerveau en foule, & avec une rapidité extraordinaire: de là les convulsions & la fureur. Le siege de l'ame est un feu, & comme les alimens ne passent plus qu'a

vec douleur, parce que l'ésophage est aussi
enflammé, & surtout les alimens liquides
qui dissolvent les sels nuisibles enveloppez
dans la salive, ou dans la bile, ces malades
doivent avoir une aversion extrême pour les
alimens. On a remarqué que les hydropho-
bes ne peuvent regarder un miroir ni rien
de transparent. C'est peut-être que ces ob-
jets, qui naturellement font une impression
vive, la font alors sur un cerveau trop ten-
dre & trop allumé: ainsi l'eau & les liqueurs
qui sont transparentes, & ont de plus du
mouvement, peuvent inquieter des organes
trés mobiles. Mais un Auteur celebre en
donne une autre raison très ingénieuse. Les
esprits dans ces malades sont dans un grand
mouvement, & agitent eux-mêmes violen-
ment toutes les humeurs du corps, & surtout
la bile, dont les sels mélez avec les parties
melancoliques du sang, sont portez avec ra-
pidité par le sang même au cerveau, & em-
barassent tellement les organes & le siege de
l'esprit, qui en est troublé & offusqué par
ce concours tumultueux d'esprit, & d hu-
meurs, qu'il ne voit plus que tenebres. Il
arrive alors aux hydrophobes ce qui arrive
à ceux qui passent des tenebres à une gran-
de lumiere: l'esprit est dans une profonde
obscurité, & tout ce qui a de l'éclat, com-
me les miroirs, l'eau & les liqueurs trans-
parentes, l'éblouit, & fait sur les organes
une impression qu'il ne peut souffrir &c.

On trouve après cette explication differens
remedes qui ont réussi pour la guerison de cette
fâcheuse maladie, & des exemples extraordi-
naires de ce qui peut la causer: entr'autres d'un
jeune

jeune homme qui dans un emportement de colere se causa la rage à lui même en se mordant le second doigt de la main; & celui d'une personne à qui un coup de bec d'un cocq actuellement aux prises avec un autre cocq, avoit aussi causé la rage & une hydrophobie mortelle.

Autre Observation sur la Lune & ses taches, tirée de la seconde partie, où il est traité de l'Astronomie.

Observation sur la Lune &c.

..... Une consequence naturelle de tout ce que nous venons de dire, c'est que la Lune n'est point habitée; car s'il n'y a point de Mers, ni d'Atmosphere, ni vapeurs par consequent, ni pluyes, il n'y aura pas non plus de plantes: les hommes y seront donc reduits à vivre de matiere subtile, & la Lune sera un corps sec & aride uniquement propre à nous reflechir la lumiere du Soleil pendant la nuit, & non à entretenir des habitans. Mais ne pourroit il pas y avoir une espeece d'homme particulière qui pût vivre & s'entretenir sans ce secours? Je ne crois pas qu'on puisse prouver que cela soit absolument impossible; mais cette idée n'est qu'une pure imagination qui n'est fondée sur aucune raison solide; pourroit on même appeller des hommes, une espeece si differente de la nôtre? en un mot il est démontré qu'il ne peut y avoir dans la Lune, ni dans aucune autre Planette, des hommes de même nature que nous, & rien ne prouve qu'il y en ait d'une autre nature. Après ce qu'on donne carrière à son imagination, & qu'on se représente dans les Planettes des habitans, des
Villes

Villes & des peuples; qu'on leur donne des loix & des modes; ce seront là des idées agréables & amusantes, mais qui ne mériteront d'être comptées que parmi les Fables de Lucien. Comme on pourroit douter avec plus de vrai-semblance si la Lune n'a pas quelque chaleur, c'est-à-dire, si les rayons du Soleil qu'elle nous renvoye, n'en ont point, on a placé à l'Observatoire de Paris un très bon Thermometre dans le foyer d'un grand Mirror ardent, dans le tems que la Lune étoit pleine & claire; mais le Thermometre ne souffrit aucun changement. On a voulu aussi vérifier un préjugé presque universel, qui est de croire que la quantité de moëlle dans les animaux, & de leur substance même, comme dans les Ecrevisses, augmente ou diminue selon le cours de la Lune; mais l'expérience a démontré le contraire, & il faut attribuer ces changemens uniquement à la nourriture, & au repos de l'animal, selon qu'il en a pris plus ou moins. C'est apparament la même chose pour les plantes, quelque soit l'entêtement des Jardiniers sur ce point, &c.

E N I G M E.

J Ai sans avoir de frere un grand nombre
de sœurs,
De diverses figures, de diverses couleurs:
De même qu'un Convent, nous possedons des
grilles,
Sans pourtant enfermer jamais aucunes filles;
J'imite le Moulin, sans meule & sans ressort,
Sans faire tant de bruit, & sans beaucoup
d'efforts,

Plus

Plus aisément que lui je fais réduire en pou-
dre,

Un Estre composé, qu'il ne pourroit pas mou-
dre.

Si ce dernier manquoit, je serois au néant ;
Et cependant je suis toujours son monument :
Par mille endroits divers qu'en vain la force
irrite,

Il se détruit lui-même & il se précipite ;
Il me fait quelque fois plier sous ses grands
coups,

Plus il est violent, & mieux j'en viens à bout.
Du milieu de mon corps l'on retire sa cendre :
Une Urne la reçoit ; mais loin de la desfen-
dre,

Libérale d'un bien qu'elle tient dans son sein,
Pour le laisser ravir, elle l'ouvre à dessein :
Ayant ainsi détruit celui qui m'a fait naître,
Très souvent en lambeaux on me fait dispa-
roître.

Le mot de celle du mois passé est le *sel*.

ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ESPAGNE & en PORTUGAL,
NAPLES & SICILE, depuis le mois
dernier.*

*Anniver-
saire du
Prince Re-
gnant.*

I. **D**Epuis le départ du Cardinal Alber-
roni, le Prince Regnant s'est fait
voir quelque fois en public accompagné des
Grands du Royaume. & la Princesse a tenu
Cercle dans ses Appartemens, ce qui ne s'étoit
pas

pas pratiqué pendant le Ministère de Son Eminence. Le 19. Decembre ce Prince entra dans sa trente-septième année, & on remarqua que la Cour étoit plus nombreuse ce jour-là, qu'elle n'avoit été depuis long-tems. Les Grands d'Espagne qui avoient été releguez, sçavoit les Ducs de Popoli, de Veraguas, de Liria, & de Noguera avoient été rapellez, & dès le 20. le premier étoit déjà retourné à Madrid, & avoit été remis en possession de sa Charge de Capitaine des Gardes du Corps, mais il n'avoit pas encore été retabli dans celle de Gouverneur du Prince des Asturies. Le jour de Noël se passa en devotions, le Prince Regnant & la Princesse reçurent les complimens de toute la Noblesse, & des Ministres étrangers au sujet des bonnes Fêtes. Ce jour-là les Seigneurs qui étoient revenus de leur exil eurent aussi l'honneur de saluer ce Prince qui les reçût très-favorablement, particulièrement le Duc de Popoli.

*Retour
Seigneur
exilez.*

II. Dom Antonio de Tobado Evêque d'Osma, & ci-devant President du Conseil de Castille, a été nommé à l'Archevêché de Seville, dont étoit pourvû le Cardinal Alberoni, & pour lequel il n'avoit pû obtenir des Bulles de la Cour de Rome. Comme ce riche Benefice ne peut être possédé que par une personne qui fait sa résidence dans le Royaume, on en a discorsé comme vacant par la retraite de ce Cardinal en Italie.

*Empl.
donnez.*

La Lieutenance de Roi de Gironne a été donnée à Dom Juan Coronado, & le Gouvernemens

vernement de *Mequinenza*, au Marquis de Reu. Le Duc de Gandie a été reçu au nombre des Gentilshommes de la Chambre, & on a nommé à differens autres emplois qui étoient vacans dans le Royaume.

III. On a pris le deuil à la Cour pour *Mort de l'Infant Don Philippe.* trois mois, à cause de la mort de l'Infant Don Philippe, second fils du premier Mariage du Prince Regnant, qui mourut à *Madrid* le 29. Decembre, après quatre jours de maladie. Ce jeune Prince étoit né le 7. Juin 1712. & n'avoit pas encore huit ans accomplis. Son Corps ayant été ouvert le 30. on y trouva le poulmon ulcéré & un abcez dans la tête, & le 31. après avoir été embaumé, il fut porté en grande ceremonie à l'*Escorial*, où il fut inhumé le premier Janvier dans le Caveau destiné pour la sepulture des Infants.

Plaintes du Cardinal Alberoni.

IV. Au commencement de cette année le Marquis de Grimaldo continuoit encore de faire les fonctions du Ministère, & les Ministres étrangers s'adressoient toujours à lui, en attendant qu'on y eût autrement pourvû. Environ le même tems ce Marquis reçut une Lettre du Cardinal Alberoni, par laquelle ce Prélat faisoit de grandes plaintes du mauvais traitement qu'il avoit reçu sur sa route, de la part de quelques Magistrats des Places par où il avoit passé; & du peu de respect que les Peuples avoient marqué pour sa personne & son caractère: sur quoi on a envoyé des ordres pour informer sur les lieux contre les coupables, & les châtier d'avoir manqué à leur devoir. On assure que les Créatures de ce Prélat, qui

qui sont restées à *Madrid*, n'y sont pas vûës de mauvais œil, & que le Prince Regnant les a fait assurer de sa protection; de même que les Italiens qui se trouvent en Espagne.

V. Le 4. Mr. le Baron de Colster Ambassadeur de la Republique d'Hollande à *Madrid*, eut Audience du Prince Regnant, auquel il remit la Lettre que les Etats-Generaux avoient écrite à ce Prince, en datte du 16. Decembre, qui se trouve à l'Article d'Hollande du dernier Journal pag. 151. & qu'il avoit reçûë la veille par un Exprés. Ce Ministre prononça un discours fort patetique sur la necessité où se trouvoit l'Espagne d'accepter la Quatruple-Alliance, auquel ce Prince repondit en des termes les plus satisfaisans. Le même jour on remit à Son Excellence la réponse à la Lettre qu'il avoit presentée, & qui fut envoyée par le même Exprés. En voici la teneur.

TRE'S-CHERS ET GRANDS AMIS.

Monsieur de Colster votre Ambassadeur, m'a remis la Lettre du 16. Decembre, par laquelle vous me marquez, que l'intérêt que vous prenez à maintenir l'amitié, & la bonne correspondance avec moi, & le desir que vous avez d'arrêter les suites fâcheuses de la presente guerre. vous ont porté à employer vos bons offices envers les Princes qui ont contractez la Quatruple-Alliance pour obtenir un nouveau terme de trois mois, afin de me laisser dans la liberté d'admettre les conditions qui m'y ont été proposées, à cause que le premier qui fut établi, étoit déjà expiré

Lettre du Prince Regnant en Espagne en réponse à celle des Etats-Generaux.

piré; mais que vous esperiez de négocier un autre terme de trois mois, à compter du jour de la date de votre Lettre; & comme à cette occasion vous m'exhortez de me conformer en ce tems aux conditions de paix qui sont déclarées dans ladite Alliance, je dois vous assurer de l'estime & de la reconnoissance avec laquelle je reçois cette nouvelle marque de votre amitié, & bonnes intentions, & comme je m'intéresse également à la paix & tranquillité de l'Europe, malgré le grand sacrifice que je devois faire pour y réussir, & souhaitant aussi de condescendre à vos persuasions & instances réitérées, j'ai consenti d'adhérer au substantiel dudit Traité de la Quatrième Alliance, avec quelques additions & Conditions dont vous serez informez par mon Ambassadeur le Marquis Beretti Landi, qui a ordre de vous en rendre compte, afin que vous puissiez les communiquer aux Alliez intéressés dans ce Traité. J'ai lieu d'espérer de votre amitié & de la sincérité de vos desirs pour le repos public, que vous écouterez favorablement mes propositions, que vous y ferez l'attention & les reflexions qu'elles méritent, & que vous continuerez à employer vos bons offices, afin qu'elles soient acceptées & approuvées, non seulement parce qu'elles sont justes & équitables, mais aussi parce qu'elles tendent à rendre plus solide & plus ferme la tranquillité qu'on va établir, & pour laquelle je suis l'unique qui sacrifie & ses intérêts & ses droits; sur quoi nous prions Dieu, qu'il vous ait, très-chers & grands amis, en sa sainte garde. *De Madrid le 4. Janvier 1720.* Signé votre bon ami PHILIPPE. Et plus bas JOSEPH DE GRIMALDO. VI.

VI. Il n'y a nul lieu de douter, après le parti que vient de prendre l'Espagne d'éloigner le Cardinal A. Boroni, que la grande attention ne soit de se tirer du mauvais pas où les intrigues de ce Prélat l'ont engagée, & de terminer une guerre si onéreuse à la Monarchie. Les fréquens Conseils que l'on tient à Madrid à ce sujet, & les démarches qu'elle fait pour y parvenir, marquent assez la sincérité de ses intentions. La seule difficulté semble consister en ce que les Puissances alliées ne veulent se relâcher en rien des Articles contenus dans la Quadruple-Alliance, qu'ils demandent que l'Espagne accepte sans aucune modification, & tels qu'ils ont été convenus; d'autre part cette Couronne sensible au point d'honneur repugne à se voir faire la Loi, & demanderoit des conditions plus avantageuses que celles qui lui sont offertes. Mais qu'elle aarence dans l'état où l'ont reduite deux Campagnes, qu'elle puisse faire changer un projet si bien cimenté, & rompre des engagements pris si solennellement par des Princes qui ont la force à la main pour obtenir ce qu'on voudroit leur refuser. La situation où se trouve l'Espagne, est d'autant plus fâcheuse, que c'est elle-même qui a suscité la querelle, & qui a, pour air si dire, forcé ces Puissances de prendre de telles mesures contre elle; & qu'à moins que ces mêmes Puissances de concert ensemble, ne se relâchent, elle sera obligée de subir la Loi qu'on voudra lui imposer. La suite développera ces mystères; mais quelle qu'elle soit, on ne doit gueres espérer que cette

Monarchie forte à son avantage de cette guerre, principalement depuis que les Etats Generaux paroissent vouloir prendre des engagements qui lui sont contraires, & que le Roi de Portugal est sur le point de faire la même chose.

Dépuis la Lettre dont on vient de donner la traduction à l'Article ci-dessus, on a rendu publiques les conditions sous lesquelles l'Espagne offre d'accepter la Quadruple-Alliance, & de traiter de la paix. Ce sont les mêmes qui ont été communiquées aux Seigneurs Etats Generaux par le Marquis de Beretti Landi Ambassadeur d'Espagne, comme il est marqué par la même Lettre, & qui ont été envoyées à toutes les Puissances Alliées & intéressées dans la presente guerre.

Conditions auxquelles le Prince Regnant en Espagne a déclaré qu'il vouloit bien accepter le Traité de la Quadruple Alliance.

1. **Q**ue toutes les Places prises durant cette guerre tant en Amerique qu'en Europe, seront rendues à S. M. C.
2. Que toutes les Troupes qui sont actuellement en Sicile, seront transportées sûrement en Espagne avec Armes, Munitions & Artillerie.
3. Que toutes les Galeres & Vaisseaux pris sur l'Espagne, & particulièrement ceux de la Bataille donnée le 11. Août 1719. dans la Mer de Sicile & le Vaisseau de l'Escadre de Marrant, qui, contre toute la bonne foi, s'étant rendu à Brest, y a été laissé avec l'argent & la cargaison

*Conditions
offertes par
l'Espagne
pour accepter
la Quadruple-
Alliance.*

chargaison qui appartenoit à Sa M. Cath. soient aussi rendus.

4. Que la cession du Royaume de *Sicile* en faveur de la Maison d'Autriche, sera couchée dans les mêmes termes, & avec les mêmes conditions, que celle qui fut faite à Utrecht en faveur du Duc de Savoye, c'est à dire, que le droit de reversion sera stipulé en faveur de l'Espagne, faute de Ligne Masculine de la Maison d'Autriche.

5. Qu'on restituëra à l'Espagne *Gibraltar & Port Mahon* avec toute l'Isle de *Minorque*.

6. Que le Royaume de *Sardaigne* demeurera à l'Espagne.

7. Que les Places d'*Orbitello & Porto Hercole*, seront restituées à l'Espagne.

8. Que les successions des Etats de *Toscane & de Parme*, seront en faveur du Prince Don Carlos & autres enfans de la Reine d'Espagne, tant Mâles que Femelles, & libres de toute investiture Imperiale; qu'on n'admettra dans les Places desdits Etats que des Troupes Espagnoles; proposant en même tems d'envoyer le Prince Don Carlos à *Florence* pour y être élevé à la consolation des peuples.

9. Qu'on devra solliciter la restitution des Etats de *Castro & de Ronciglione* possédez presentement par le Pape au préjudice des droits du Duc de Parme & de toute la Maison de Farneze, puisque dans les investitures que le Pape Paul III. donna en cedant lesdits Duchez, les Femelles y sont dénommées après les Mâles, & même les enfans naturels de la Maison de Farneze.

10. Que la Domination, le Commerce des *Indes & de l'Amérique*, resteront sur le pied du Traité d'Utrecht,

II. Que Sa Maj. C. se reserve d'exposer au Congrès d'autres prétentions qui regardent non seulement les Sujets, mais aussi d'autres matières, & qu'aussi tôt qu'on sera convenu du lieu du Congrès, S. M. C. nommera ses Plénipotentiaires pour y aller assister.

On a été informé que la Cour de Madrid après avoir fait ces propositions, avoit demandé une suspension d'armes, & un lieu où s'assembleroit le Congrès pour pouvoir traiter de la Paix, mais que cette demande, de même que les conditions qu'elle offroit avoient été absolument rejetées; aucune des Puissances Alliées n'ayant voulu les accepter ni donner atteinte au fameux Traité de la Quadruple Alliance, qui est la baze & le fondement de la Paix qui doit se conclure.

VII. La Cour a paru fort satisfaite de la conduite que les Etats Generaux ont tenuë avant d'accéder à la Quadruple Alliance, & du nouveau délai de trois mois qu'ils ont obtenu en faveur de l'Espagne. On se flatte que ce terme sera suffisant, & que pendant ce tems on prendra des mesures convenables pour terminer tous les differens qui font le sujet de la presente guerre. Suivant les avis du 15. Janvier on n'avoit encore rien réglé touchant le Ministère, qui étoit toujours le même depuis le départ du Cardinal Alberoni: les conferences touchant les affaires étrangères, continuoient de se tenir chez le Marquis de Grimaldo, où se trouvoient pour l'ordinaire le Comte d'Aguiar & le Marquis Scotti. Vers le 12. on reçut un Exprés dépêché de *Parma*, dont les dépêchés

*Le Ministre
ve toujours
le même.*

des Princes &c. Mars 1720. 179

dépêches n'ont pas été rendues publiques.

VIII. Tous les Seigneurs & autres Personnes qui avoient été éloignées pendant le dernier Ministère, sont revenus à la Cour. Le Duc de Solfaringo a été fait Gentilhomme ordinaire de la Chambre, & Don Gonzales Vasquedano, Conseiller du Conseil des Indes, & Surintendant General du Commerce. On écrit que le Duc d'Ormonde se tenoit dans une des Terres du Comte d'Aguiar, située à quelques lieues de *Madrid*, en attendant qu'on lui ait procuré ou le rétablissement dans les bonnes grâces de son Souverain, ou quelque Emploi considérable pour le faire subsister.

*Retour des
Seigneurs
exilés.*

IX. *Portugal.* On a appris à *Lisbonne* par un Exprés dépêché de *Madrid* par le Marquis d'Acunha Ambassadeur de Portugal, que les six cens mille écus qui sont dûs à Sa M. par l'Espagne, seroient incessamment payez, & que même le Prince Regnant l'avoit fait sçavoir à ce Ministre par un écrit signé de sa main. Le Roi n'a pas encore déclaré sa dernière résolution touchant son accession à la Quatrième Alliance, & ce que nous en dismes dans notre Journal du mois dernier est prématuré, & ne s'est pas encore confirmé.

X. *Naples & Sicile.* Le 22. Decembre il partit encore de la Rade de *Baya*, un nouveau Convoi pour *la Sicile*, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre Anglois. Six cens Cuirassiers du Regiment de Lubkoyits & environ 1500. hommes d'autres Troupes Imperiales, tant Cavalerie qu'Infanterie, étoient embarquez sur plusieurs Bâtimens

*Départ d'un
nouveau
Convoi.*

de transport, & avoient ordre d'aller joindre le Detachement campé sous *Trapani*, commandé par le Baron de *Zumjungen*. Le 4. Janvier le reste du Regiment de *Lubkovits* consistant en 800. Cuirassiers, arrivé à *Naples*, & partira par le premier Convoi que l'on prepare. Plusieurs Bâtimens chargez de grains que l'on a fait venir du Levant, sont aussi arrivez dans le Port de cette Ville, & sont destinez pour la subsistance de l'Armée qui est en Sicile. Le Cardinal de *Schrottenbach* Viceroi de ce Royaume, continuë de donner toute son application à la pourvoir de toutes les choses necessaires, & s'acquitte de l'administration des affaires de cet Etat avec un aplaudissement general. Le 24. veille de Noël S. E. s'étant renduë dans les prisons de la Vicairie de cette Ville, fit relâcher environ 200. prisonniers qui y étoient détenus, & fit de grandes aumônes à ceux qui n'avoient pû obtenir leur élargissement.

XI. On a reçu le Journal suivant du Camp sous *Trapani*, commandé par le Baron de *Zumjungen*. On sçait que ce General dès le 23. Novembre, & non pas le 28. comme nous l'avons mal à propos avancé le mois dernier, étoit parti de *Messine* avec un Detachement d'environ 10000. hommes, pour aller du côté de *Palerme*, sous l'escorte de l'Escadre de l'Amiral *Bing*. Le 27. le débarquement des Troupes se fit heureusement à *Trapani* : on apprendra ce qui s'est passé jusqu'au 13. Decembre, par le détail suivant, envoyé de l'Armée Imperiale campée aux environs de cette Place.

LE 23. Novembre, le Corps détaché de l'Armée Imperiale à *Messine*, sous les ordres du General Zumjungen, fit voile du Port de *Messine* vers les 4. heures, & passa heureusement la Tour du *Faro*, le 25. le vent devint contraire, mais le 26. on passa le Cap de *Palerme*. laissant à la droite l'Isle d'*Ustica*. Le 27. on passa le Cap de *Gale*, & toute la Flotte arriva vers le midi dans la Plage de *Trapani*, n'étant resté que deux Bâtimens de guerre, lesquels on attendoit ce jour-là.

*Journal du
Camp sous
Trapani,*

A l'arrivée de cette Flotte le General du Roi de Sardaigne qui commande à *Trapani*, la salua d'une triple salve d'Artillerie. Le General Zumjungen mit pied à terre, pour donner les ordres nécessaires pour le débarquement qui commença ce jour-là. Dès que l'ennemi s'aperçut que nos Hussars & Grenadiers s'avançoient, il se retira à trois milles vers la petite Ville de *Patecco*, où étoit le Poste principal défendu par 180. Cavaliers: mais les nôtres les ayant poursuivis, les obligerent de se retirer vers *Palerme*, & mirent une Garnison de 100. Grenadiers dans *Patecco*; on s'empara [aussi] d'une petite Ville nommée *Trapani-Vichio*.

Le 28. les Generaux allerent reconnoître le terrain pour former un Camp avantageux, où ils firent marcher les Troupes ce jour-là. Diverses Communautez envoyèrent des Deputez pour prêter serment de fidelité.

Le 29. la Mer orageuse empêcha le débarquement de l'Artillerie & des Munitions.

Le 30. les Habitans de *Marzala* envoyèrent des Deputez au Camp pour prêter aussi serment

ment, & demander du secours: sur quoi on fit embarquer 300. hommes pour aller occuper cette Place qui est pourvûe de bons Bataillons & défendue par un Château; on détacha aussi 200. hommes pour s'y rendre par terre. Les Deputez retournerent ensuite à *Marzala* accompagnez du Baron Schmettau; mais ils furent fort surpris à leur arrivée de voir être sur eux au lieu de les recevoir: le Gouverneur Espagnol qui s'étoit sauvé avant leur départ, y étant renné depuis, & ayant publié qu'il alloit recevoir un secours considerable, une partie de la populace s'étoit déclarée en sa faveur, & avoit causé un tumulte. Cependant on permit à un des Deputez d'entrer dans la Ville, & sa presence ayant fait changer les choses de face, on résolut de recevoir la Garnison Imperiale, & l'on fit arrêter le Gouverneur Espagnol. Les Troupes détachées par terre entrerent le soir dans la Place, & furent jointes le lendemain par les Troupes de Mer.

Le premier Decembre on eut avis que 14. Bataillons & 2. Regimens de Cavalerie qui avoient été détachés par les ennemis, étoient arrivés dans le voisinage d'*Alcamo*. Cet avis fut ensuite contredit.

Le 2. les Geuxreux détacherent un parti d'Hussars pour s'en assurer. Le Baron de Schmettau revint de *Marzala* avec 200 Grenadiers. Il rapporta que le General Espagnol étoit renfermé dans le Château.

Le 3. on débarqua l'Artillerie, les Munitions de guerre & de bouche.

Le 4. on reçut avis que la Ville de *Maraz* s'étoit soumise, sur quoi on y envoya de
Marzala

Marzala une Garnison de 100 hommes.

Le 5. le Prince de Hesse Cassel fut détaché par terre avec 400. Grenadiers, 300. Fusilliers & 100. Hussars, sur l'avis que les ennemis avoient dessein d'attaquer ces deux Places, où l'on envoya de l'Artillerie & de l'argent: mais on aprit ensuite qu'ayant vû qu'elles étoient bien défendues, ils s'étoient retirez vers *Cassel-Verano*, *Cartasini*, *Salerno*, & *Siaccia*.

Le 6. un parti d'Hussars retourna au Camp avec 3. Dragons Espagnols enlevez à *Cartasini*, qui rapporterent que le Marquis de Lede s'avançoit avec un Détachement considerable.

Le 7. on eut avis que l'ennemi se tenoit vers *Cartasini*, & qu'il avoit fait un Fourage general; mais on a eu depuis avis que ce Château a été occupé par 300. Impériaux.

Le 8. on confirma que Don Lucas Spinola se trouvoit effectivement à *Cartasini*, où le Marquis de Lede étoit attendu le jour suivant. Les Isles de *Favagnana* & *Marsino* se soumirent aux Impériaux.

Le 9. le Prince de Hesse Cassel ayant laissé une Garnison suffisante à *Marzala*, & voulant s'en retourner par Mer avec le reste de son Detachement, aprit qu'un Brigantin venu de *Cagliari*, étoit entré dans le Port de *Marzala*, & avoit débarqué quelques Officiers Espagnols avec des paquets de Lettres, croyant que cette Place étoit encore aux Espagnols, mais ayant reconnu leur erreur, & voulant prendre la fuite, le Prince de Hesse Cassel les fit poursuivre, & ils furent conduits à *Marzala*, d'où S. A. partit le jour suivant avec lesdits prisonniers.

Le 10. on renvoya vers *Messine* les Vaisseaux qui

qui avoient servi au transport des Troupes. On aprit que Don Lucas Spinola étoit près de *Castel-Vetrano* avec son Detachement, & le Marquis de Lede à *Salerno*, avec une partie de son Armée.

Le 11. cet avis fut confirmé, & le 12. on reçût avis que le Marquis de Lede s'étoit rendu à *Castel-Vetrano* avec 800. Fusiliers, 600. Grenadiers. & 400. Chevaux.

Le 13. on aprit que le Marquis de Lede qui s'étoit avancé à *Salerno* pour reconnoître le terrain, étoit retourné à *Castel-Vetrano*.

Départ du
Comte de
Merci de
Messine.

XII Le 19. il partit de *Messine* un second Convoi sur lequel le General Comte de Merci s'embarqua avec 5000. hommes d'Infanterie & mille Chevaux, pour aller renforcer le Corps commandé par le Baron de *Zumjungen* sous *Trapani*: ce Convoi étoit escorté par l'Amiral *Bing*, & arriva heureusement sur la fin du même mois. Les avis que l'on reçoit du Camp du premier Janvier portent que l'Armée s'étoit étendue depuis *Trapani* jusqu'à *Marzala*, Place que les Impériaux ont prise sur les Espagnols, & que le Marquis de Lede qui commande l'Armée d'Espagne s'étoit approché du côté de *Palermo*, pour garantir cette Place, avec la meilleure partie de son Armée; n'ayant laissé qu'un petit Corps dans son ancien Camp pour le garder. D'autres Lettres du 9. apprenent que les Paysans qui font sous les Armes, continuoient toujours de fatiguer extrêmement l'Armée Impériale; que le General Comte de Merci s'étoit campé à *Alcamo* à 25. miles de *Palermo* avec la Cavalerie qu'il avoit

avoit fait revenir de la Calabre ; que le Baron de Zomjungen occupoit toujours avec le reste de l'Armée, le même poste entre *Trapani & Marzala*, & qu'un Détachement s'étant voulu avancer jusqu'à *Catatabianca* pour s'en emparer, avoit été repoullé avec perte & obligé de se retirer. Que le Marquis de Lede, depuis que le General Merçi étoit à *Alcamo*, s'étoit retiré dans le Comté de *Modica*, pour conserver ce qu'il tient encore dans le Territoire de *Catanes* ; & que ce General s'étant rendu depuis peu à *Palerme* n'avoit pû obtenir des Habitans autre chose, sinon qu'ils se repositoient entierement sur lui du soin de leur défense ; mais qu'il ne devoit pas esperer qu'ils fissent aucune résistance, & qu'ils seroient toujours du parti le plus fort.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

NOUS commencerons cet Article de France par une Lettre écrite par l'Abbé Dubois Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, au Comte de Stanhope à Londres, au sujet de la disgrâce du Cardinal Alberoni. Elle confirme ce que nous avons déjà rapporté touchant la retraite de ce Ministre d'Espagne, avec des circonstances qui ne doivent pas être ignorées.

M I L O R D ,

Lettre de
l'Abbé Du-
bois sou-
chant la dis-
grace du
Cardinal
Alberoni.

JE suis persuadé que je ne pouvois apprendre à V. E. aucune nouvelle plus agréable dans les circonstances présentes, ni plus importante à nos intérêts communs, que celle pour laquelle j'ai ordre de vous dépêcher ce Courier. Son Altesse Royale vient d'avoir des avis certains que le Roi & la Reine d'Espagne ont enfin pris la résolution d'éloigner du Ministère & de renvoyer hors de l'Espagne le Cardinal Alberoni. Le 5. du présent mois le Roi & la Reine, partant pour aller à la Chasse au *Parde*, mirent entre les mains du Secrétaire d'Etat Don Miguel Duran, un Decret écrit de la main du Roi, portant défense audit Cardinal de se mêler des affaires du Gouvernement, de se presenter au Palais, ni en aucun autre endroit devant L. M. ni devant aucun Prince de la Maison Royale; de sortir de Madrid dans huit jours, & des Etats de la Domination d'Espagne dans trois semaines: Ce qui lui fut intimé, avant que le Roi & la Reine fussent revenus de la Chasse. Le Roi a pris soin de mettre dans son Decret, qu'il a pris cette résolution, pour ôter cet obstacle à la Paix.

Dans le moment que S. A. R. a été informée de cet événement, Elle m'a ordonné, *Mylord*, de vous dépêcher un Exprés, afin de ne pas perdre un instant à faire savoir au Roi de la G. B. cet événement, qui est la continuation du succès des mesures qu'Elle avoit prises de concert avec ses Alliez, pour le rétablissement du repos public, & pour la sûreté particulière de l'Angleterre.

On ne peut pas apprendre ces dévoûemens, sans faire reflexion, *Mylord*, sur la justice qu'on doit à Vôtre Excellence, d'avoir proposé d'aussi grands projets, & des mesures aussi justes pour les conduire à leur fin, & pour épargner par des soins & des dépenses médiocres & passageres, les malheurs infinis qu'une guerre generale pouvoit attirer. Son Altesse Royale est remplie de la reconnoissance qu'on vous doit, & de la gloire que le Roi vôtre Maître & toute la Nation acquierent dans ces circonstances qui décident du bonheur de toute l'Europe. Ce sont les vrais sentimens de S. A. R., qui s'interesse autant à la gloire de S. M. Britannique qu'à la sienne propre, & qui regarde tous les événemens qui peuvent contribuer à rétablir la tranquillité publique, comme des fruits heureux des liaisons qu'Elle a contracté avec l'Angleterre. Aussi ne veut-elle rien commettre ni négliger de tout ce qui peut en affermir les liens, par une correspondance parfaite, & par toutes les attentions que l'amitié peut inspirer. Elle informera exactement le Roi de la G. B. de tout ce qu'Elle apprendra des suites de la resolution que le Roi d'Espagne vient de prendre, & ne voulant faire aucune démarche que de concert avec S. M. Brit. Elle vous prie, *Mylord*, de l'instruire de ses intentions sur toutes les démarches que l'on peut faire pour profiter dans la conjoncture presente, pour les intérêts & les avantages communs.

Pour satisfaire la grande impatience que S. A. R. a, que le Roi de la G. B. soit promptement informé de cet événement, je m'abstiendrai de vous parler de plusieurs autres choses dont il seroit utile de vous rendre compte ;

te, & je n'ajouterai à cette nouvelle, que les assurances de la continuation de l'attachement sincere avec lequel je suis, &c. *Signé* DUBOIS.
A Paris ce 18 Decembre 1719.

P. S. Le Cardinal Alberoni voulant s'en aller de Gironne à Antibes & de la à Genes ou en quelque autre endroit d'Italie, fait demander un Passeport de la France & des autres Alliez, pour sa personne, ses Domestiques & ses hardes.

II. Le 6. Janvier jour de la Fête des Rois, le Cardinal de Rohan, Grand Aumonier de France, presenta au Roi un gâteau de pâte d'amande, enrichi de plusieurs devises, avec des fleurs de Lis : Sa M. l'ayan. fait couper en quatre, en prit une portion dans laquelle la fève se trouva.

*Jeunes Ca-
nadiens pre-
sentes au
Roi.*

Le 8. le Sr. Bressi Prêtre Missionnaire chez les Sauvages de l'Amerique Septentrionale, &c. devant Gentilhomme servant à la Cour de France, & Ingenieur au service de S. M. eut l'honneur de sauer ce Monarque, auquel il presenta deux jeunes Canadiens qu'il avoit amené avec lui; après un très-beau discours que fit ce Missionnaire, ces Indiens dansèrent à la maniere de leur pays devant le Roi, qui prit beaucoup de plaisir à ce spectacle : on assure que ce Prince les a retenus à son service, & qu'il veut avoir un soin tout particulier de leur éducation & de leur fortune. Le même jour S. M. accompagnée des Ducs de Chartres & de Bourbon, alla au Palais Royal rendre visite à Madame, à Mr. le Duc Regent, & à Mademoiselle; & le 9. Elle donna Audien-
ce

te au Comte de Salviato Envoyé extraordinaire de Modene : ce Ministre est chargé des Procurations nécessaires pour épouser Mademoiselle de Valois au nom du Prince Héritaire de *Modene*.

On faisoit de grands préparatifs vers le 20. pour les fêtes qui se donneront au Louvre pendant le Carnaval; & il a été résolu que le 15. du mois de Février, lorsque S. M. sera entrée dans sa onzième année, Elle assistera au Conseil de Regence, qui pour lors sera appelé *Conseil Royal*. On dispoit aussi toutes choses pour célébrer cet Anniversaire avec beaucoup de magnificence, & on travailloit à dresser le grand Théâtre de l'Antichambre, sur lequel on doit représenter la Comédie de l'*Inconnu* de feu Mr. Corneille; à laquelle Mr. de la Lande Surintendant de la Musique, a ajouté de nouveaux intermedes : S. M. s'exerçoit aussi à faire répétition des Ballets qu'Elle dansera en Personne avec les Jeunes Seigneurs de sa Cour.

Le 23. on prit le deuil à cause de la mort de Dom Philippe Infant d'Espagne; le Roi le portera trois semaines en violet, après quoi il le prendra en noir pendant trois autres semaines pour la mort de l'Impératrice Mere, lorsqu'elle aura été noyée.

Le premier Février, veille de la Fête de la Purification de la Vierge, Mr. Coffin Recteur de l'Université, accompagné des Doyens & de plusieurs Docteurs, se rendit au Palais des Thuilleries, où après une très-belle Harangue qu'il prononça devant S. M. il presenta suivant l'usage à ce Prince, un Clergé, & ensuite il se rendit au Palais Royal,

yal, où il en presenta pareillement un à S.
A. R. Monseigneur le Duc Regent.

*Retour du
Duc & de
la Duchesse
du Maine.*

III. Mr. le Duc du Maine a été enfin rapelle de son exil, & arriva le 8. à Clagny, Maison située dans le Parc de Versailles, où il devoit rester jusqu'à nouvel ordre. Dès le commencement du même mois Mr. de la Billardrie Lieutenant des Gardes du Corps, étant allé notifier à Madame la Duchesse épouse de ce Prince qu'elle étoit en liberté, & qu'elle pouvoit retourner quand il lui plairoit, cette Princesse revint à *Seaux* le 15. où le Prince de Dombes qui est entierement rétabli de la petite verolle, & le Comte d'Eu son frere, étoient aussi attendus incessamment Mrs. de Boisdauid, de Mesnille, & le Marquis de Pompadour qui avoient été mis à la Bastille pour la même affaire, ont été élargis, avec ordre néanmoins aux deux derniers de se retirer, l'un sur ses Terres, & l'autre à *Caën* en Normandie: il n'en a pas été de même de Mrs. de Laval & de Malezieux qui ont été resserrez plus étroitement, & au procès desquels on assure que l'on va travailler: plusieurs autres personnes ont été aussi nouvellement arrêtées sur ce que la Duchesse du Maine a déclaré par un écrit qu'elle a fait remettre, & dont il a été fait lecture au Conseil. Cette Princesse par l'examen qu'on a fait, & par sa propre confession, a été trouvée tout-à-fait coupable de ce dont elle étoit accusée; mais S. A. R. a rendu la justice à Mr. le Duc du Maine de déclarer que ce Prince n'avoit eu nulle part à cette affaire, & étoit entierement innocent. Suivant les Lettres du 6. Février

Leurs

Leurs Alteſſes étoient encore l'on à *Clagny*, & l'autre à *Sceaux*, où elles recevoient les viſites de toutes les perſonnes les plus diſtinguées de la Cour ; & l'on parloit qu'à la priere du Duc du Maine on alloit travailler à les ſeparer entièrement, moyennant une penſion de deux cens mille livres que ce Prince donneroit annuellement à la Princeſſe ſon épouſe, & la jouiſſance de la Seigneurie de *Sceaux*. Ce Prince avoit déjà ſollicité cette ſeparation. dès le vivant du feu Roi qui avoit toujours refusé d'y donner ſon conſentement. Les mêmes Lettres ajoutent que le Cardinal de Rohignac qui avoit eu part aux mêmes intrigues, & qui depuis le commencement de cette affaire étoit relegué dans une de ſes Abbayes, y étoit encore actuellement gardé à viè, avec déſenſe de ſortir & de parler à perſonne.

IV. Le Mariage de Mademoiſelle de Valois avec le Prince Hereditaire de Modene a été différé, & le 2. Fevrier le jour n'étoit pas encore fixé pour en faire la ceremonie. On n'a rien changé à la route qu'elle doit tenir pour aller en Italie, & ce ſera toujours à *Antibes* où elle ira ſ'embarquer pour ſe rendre à la *Spacia* dans les Etats de la Republique de *Genes*, où le Prince ſon futur époux la viendra recevoir. Le Détachement de la Maifon du Roi, & les Officiers qui doivent la ſervir ſur la route, de même que les Dams qui doivent l'accompagner, ſont nommez, & ſes équipages, ſa toilette, ſes dentelles & ſes habits qui ſont de la dernière magnificence, ſont prêts ; il ne peut y avoir que la repugnance que cette Princeſſe

Le Mariage de Mademoiſelle de Valois encore différé.

a marqué de faire le voyage dans une saison si fâcheuse, qui, à ce que l'on assure, fait différer son Mariage & son départ.

*Tenuë d'un
grand Con-
seil de guerre.*

V. Au commencement de Janvier il se tint au Palais Royal un grand Conseil de guerre en présence de Mr. le Duc Regent, où se trouverent le Marechal de Berwick & plusieurs Officiers Generaux. Il paroît que l'on prend toutes les mesures convenables pour pousser la guerre la Campagne prochaine en Espagne, en cas que la Cour de Madrid ne se détermine pas à accepter les propositions qui lui ont été faites, dans les délais qu'on lui a accordez. On travailloit toujours pendant le cours de ce mois à l'augmentation des Troupes dont on a parlé dans nos Journaux precedens, & sur la fin du même mois tous les Officiers avoient reçu ordre de se rendre à leurs Regimens & à leurs Postes. Quelque tems avant la tenuë de ce Conseil on avoit fait partir un Express pour Madrid avec des dépêches de consequence, & la reponse à celles que S. A. R. avoit reçûës de cette Cour dès le 19. Decembre dernier, par lesquelles on avoit notifié à ce Prince la disgrâce du Cardinal Alberoni.

*Mr. Laws
fait Contro-
leur general
des Finances.*

VI. Mr. Laws a été fait Contrôleur General des Finances, comme étoit ci-devant Mr. des Marets, & le 11. il prêta le serment de fidelité ordinaire pour ce nouvel Emploi entre les mains de M. le Garde de Sceaux. Le lendemain le Recteur de l'Université à la tête de plusieurs Docteurs fat feliciter ce Ministre, tant sur sa nouvelle Dignité, que sur son changement de Religion, & Monsieur
Laws

L'Avs voulut bien assurer cette grave Compagnie, qui prend le titre de Fille aînée des Rois de France, de sa protection. La fortune qui depuis quelque tems semble vouloit l'accabler de ses faveurs, ne s'en tiendra, sans doute, pas là : Suivant les Lettres de Paris du 20. Janvier le bruit couroit que S. A. R. le Duc Regent étoit sur le point d'ériger le Comté de Tancarville en Duché Pairie, en sa faveur ; mais qu'à sa priere ce Prince avoit différé de lui donner cette nouvelle marque d'honneur, pour lui laisser apparemment le tems de respirer, & d'en goûter les douceurs à plus longs traits.

VII. on a établi une nouvelle Charge jusqu'à present inconnüe en France, en faveur de Mr. d'Argenson Garde des Sceaux, qui est celle de Lieutenant General de toutes les Polices du Royaume. Celle de Conseiller d'Etat dont il étoit ci-devant pourvü, a été donnée à son fils aîné, & l'Intendance de *Mauberge* au cadet.

Mr. d'Argenson.

L'Abbé Tannecin Grand Vicaire de l'Archevêché de *Sens*, a été nommé à l'Evêché de *Grenoble*, à la recommandation de Mr. L'Avs, qui fit dernièrement abjuration de la Religion Protestante entre les mains de cet Abbé.

L'Abbé Tannecin.

VIII. Mr. le Duc Regent a procuré à divers Officiers des Actions sur la Compagnie des Indes, entr'autres pour cinq cens mille livres, à Mr. le Maréchal de Berwick; deux cens mille livres au Comte de Toncic, cent mille livres au Duc d'Orloane, & autant au Chevalier de Villeroi. Ce Prince s'est aussi fait donner un état de tous les Prison-

Gratification faite par Mr. le Regent.

niers qui sont détenus pour dette, dans les Prisons de cette Ville; ce qui fait espérer qu'il pourroit bien les faire mettre en liberté. Sur la fin de Janvier S. A. R. fit sçavoir à tous les Prélats qui se tenoient à Paris, de retourner incessamment dans leurs Diocèses, & a fait acheter par l'Abbé Bignon Bibliothécaire du Roi, les Manuscrits de la Bibliothèque de feu Mr. Bauze, moyennant trente mille livres, pour être mis dans celle de S. M. NORA. que dans le dernier Journal pag. 113. en parlant de Mr. l'Abbé Bignon qui a vendu sa Bibliothèque à Mr. Lewis, nous avons dit feu Mr. Bignon, il est bon de rectifier ici cette erreur, Mr. l'Abbé Bignon étant plein de vie.

Promotion de Grands Croix de l'Ordre de St. Louis.

IX. Mrs. de Briffac Major des Gardes du Corps, & de Segur le Pere, ont été faits Grands Croix de l'Ordre Militaire de Saint Louis; & S. M. a aussi donné le Cordon rouge du même Ordre à Mrs. de Villars, Aide-Major des Gardes, de Nocé Lieutenant Colonel de Vermandois; le Camus Destouches, la Fare, Trudaine, & la Billarderie.

Arrivée de Mr. Stanhope à Paris.

X. La Lettre écrite par l'Abbé Dubois au Comte de Stanhope, & dont il a été fait mention au commencement de cet Article de France, a occasionné le voyage que ce Milord a fait à Paris. Le 9. Janvier ce Ministre qui est Secrétaire d'Etat de S. M. B. arriva dans cette Ville, & a eu depuis de fréquentes Conférences avec l'Abbé Dubois, & Mr. Bentinck Envoyé de l'Empereur, au sujet de la situation des affaires d'Espagne; & pour concerter les moyens de faire accep-

des Princes &c. Mars 1720. 105

ter à cette Monarchie les conditions qui lui ont été proposées.

Le 14. S. E. dépêcha un Exprés à Londres dont le retour étoit attendu avec impatience, & le 16. il en parut encore un autre.

Les propositions qui ont été faites de la part de la Cour de Madrid, pour accepter la Quatruple-Alliance, & suivant lesquelles elle offre de faire la paix, ont été envoyées à Mr. le Duc Regent, & depuis rendues publiques. *Ce sont les mêmes qui se trouvent à l'Article d'Espagne de ce Journal.* S. A. R. les ayant communiquées aux Ministres de l'Empereur, de S. M. B. & du Roi de Sardaigne, elles ont été trouvées si exorbitantes, & si éloignées de ce que l'on attendoit, qu'il a été résolu de dresser une nouvelle Convention pour obliger l'Espagne à en faire de plus convenables, & en même-tems la convaincre que rien n'étoit capable d'altérer la bonne union qui se trouve entre les Puissances Alliées. Cet Acte fut signé par ces Ministres au Palais Royal, le 19. Janvier, & contient ce qui suit.

Propositions de l'Espagne rejetées.

Nous soussignez Ministres de S. M. Imp. de S. M. Très Chrétienne, de S. M. Britannique, & de S. M. le Roi de Sardaigne, déclarons au nom de la part de nos Maîtres, que nous avons vû avec une extrême douleur les propositions envoyées de Madrid le 5. de ce mois; par ce qu'au lieu de s'approcher de la Paix, comme on le devoit espérer, elles tendent à renverser entièrement les conditions du Traité de Londres, qui doivent servir de baze inamutable de la Paix: nous déclarons aussi

Convention signée à ce sujet.

que les susdites Puissances ne peuvent admettre aucunes conditions qui puissent être contraires à celles du Traité de *Londres*, & qu'elles persisteront dans leurs engagements, & dans leur concert, jusqu'à ce qu'elles soient exécutées, en sorte qu'elles procéderont aussi en vertu du même Traité, & de la Convention nouvellement faite en Hollande, à nommer incessamment les Princes qui doivent succéder aux États de *Toscane* & de *Parme* à l'exclusion du Prince d'Espagne, en cas que le Roi Cath. différât au déla du terme stipulé, d'accepter les conditions du Traité de *Londres*. En foi de quoi nous avons signé la présente Déclaration. A Paris ce 19. Janvier 1720.

Envoyé à
Madrid.

Le même jour cet Acte fut communiqué à l'Abbé Lanti, Envoyé du Duc de Parme à Paris, & le Comte de Stanhope dépêcha le 20. Mr. Schaub son Secrétaire, pour l'aller porter à la Cour de Madrid. Le 21. S. E. partit pour retourner à Londres, fort satisfait des honneurs qu'elle a reçû en cette Cour, où elle a laissé une idée très avantageuse de son mérite & de sa capacité.

XI. Comme l'Espagne avoit demandé, depuis l'éloignement du Cardinal Alberoni, qu'on lui accordât une suspension d'Armes, & qu'en faveur de la paix qui paroït prochaine, on ne touchât pas aux Fortifications de *Fontarabie* & de *St. Sebastien*, qu'on avoit résolu à la Cour de démolir; Mr. l'Abbé Dubois s'est servi du départ de Mr. Schaub, qui a été envoyé à Madrid, comme il a été dit ci-dessus, pour informer le Marquis Scotti par la Lettre suivante, des résolutions

solutions qui ont été prises à ce sujet, & en même tems lui faire part de la Convention qui venoit d'être signée, l'exhortant à porter le Prince Regnant de prendre des mesures plus convenables, pour rétablir la paix de l'Europe. Cette Lettre dans l'Etat où sont les choses, est digne de la curiosité des Lecteurs, en voici la teneur.

Son Altesse Royale desire aussi ardemment que vous, Monsieur, de voir le rétablissement d'une union parfaite entre les deux Couronnes, mais on n'y peut parvenir que par la Paix, & vous sçavez le chemin qui peut y conduire, puisque vous êtes instruits des engagemens du Roi avec ses Alliez dont il n'est pas possible de s'écarter en aucun cas, si S. M. C. veut bien avoir égard à cette situation, tout le reste sera facile. Il n'est pas possible de menager une suspension d'Armes entre la France & l'Espagne, à l'exclusion des autres Puissances intéressées dans la guerre, & il seroit inutile de le leur proposer, tant parce qu'elle seroit contraire aux résolutions qu'elles ont prises, de ne pas poser les Armes que le Traité de *Londres* ne soit accompli, que par ce qu'on ne pourroit faire exécuter en même tems cette suspension dans tous les lieux où la Guerre a été portée. Vous sçavez presentement que d'abord que S. A. R. a été informée par l'Express que vous m'avez dépêché, des dispositions du Roi d'Espagne à la Paix, & qu'elle souhaitoit que l'on suspendit l'exécution des ordres donnez pour la demolition des Fortifications de *Fontarabie*, elle a envoyé par le même Courier l'ordre pré-

Lettre de l'Abbé Dubois à Mr. Scotti au sujet d'une suspension d'armes & des demolitions de Fontarabie, &c.

cis de surseoir cette demolition, & certainement du jour que ce Courier sera arrivé à *Fontarabie*, toutes choses demeureront dans l'état où elles se seront trouvées alors, mais si les Troupes du Roi Catholique font des entreprises, je ne puis pas vous répondre qu'on ne continue à détruire les Fortifications de *Fontarabie*, aussi bien que celles de *St. Sebastien*. Je prends la précaution de vous en avertir, afin que S. M. C. ne puisse pas dire que l'on a manqué à ce qu'on lui a promis, car il n'est pas moins du droit de la Guerre, de détruire des Fortereffes que l'on a conquises, que de faire toutes autres fortes d'hostilités; & il ne sera pas raisonnable de demander des menagemens d'une part, dans le temps que l'on n'en garde point de l'autre; mais j'espère qu'une prompte & genereuse resolution du Roi d'Espagne pour la Paix, fera cesser tous ces inconveniens, c'est dans cette unique vûe que S. A. R. a souhaité que Mr. Schaub se rendît auprès de vous pour vous représenter naturellement la situation des choses, & vous donner lieu par là de juger des veritables & pressans interêts de S. M. C. Mr. Schaub est un homme très-sincere, très-bien intentionné, & très-instruit de tout ce qui a été fait; en consequence il a une parfaite connoissance des dispositions des Alliez. J'espère, Monsieur, que vous ferez usage des éclaircissements qu'il peut vous donner pour faire terminer promptement une affaire dont le delay ne peut être que très-prejudiciable à S. M. Cath. je vous avoué que je verrois comme vous avec une extrême douleur, perdre les seuls momens précieux qui restent, pour con-

servez

des Princes &c. Mars 1720. 199

servir au Roi d'Espagne les avantages qui lui ont été réservés. Je vous supplie de croire que je suis, &c. *Signé* L'ABBE' DUBOIS. A Paris le 19. Janvier 1720.

XII. On eseroit que les sollicitations de Mr. le Comte de Toulouse, engageroient la Cour à accorder une Amnistie générale à ceux qui ont eu part aux derniers troubles arrivés dans la Province de Bretagne, mais on apprend que la Chambre Royale continuoit encore ses poursuites contre les coupables, & que même le Marquis de Pontkalet, qui est regardé comme le principal auteur de ces desordres, a été arrêté & transféré dans les prisons de Nantes, avec un Curé chez lequel il s'étoit réfugié.

Le Marquis de Pontkalet arrêté.

XIII. Quelques Lettres de Montpellier portent que le Cardinal Alberoni étoit arrivé dans cette Ville au commencement de Janvier; que pendant le séjour que S. E. y avoit fait, elle n'avoit voulu recevoir aucune visites, & que le 10. elle étoit repartie pour continuer sa route vers Antibes, où elle doit s'embarquer pour passer en Italie. Que ce Prélat avoit paru extrêmement irrité du peu de considération que les Magistrats & les Peuples avoient marqué pour sa personne & son caractère, dans le trajet qu'il a fait pour sortir d'Espagne, & que ce mécontentement l'avoit porté à écrire une Lettre à Mr. le Duc Regent, qui contient en substance, „ Qu'il offroit ses services à S. A. R. & que si Elle vouloit lui accorder une heure d'Audience, il lui reveleroit des choses de la dernière conséquence „

Le Cardinal Alberoni arrivé à Montpellier écrit au Regent.

„ sequence, & capables de bouleverser le
 „ Royaume d'Espagne, & le ruiner de fond
 „ en comble, &c. Mais que ce Prince à la
 lecture de cette Lettre avoit témoigné être
 surpris de l'imprudencce de ce Prélat, & avoit
 dit, „ Qu'il s'en falloit peu qu'il ne le fît
 „ arrêter pour le renvoyer en Espagne avec
 „ la Lettre, &c.

*Changemens
 aux Départ-
 ement des
 Finances.*

XIV. On a fait un nouveau Règlement pour l'administration des Finances, & les Assemblées se tiendront désormais au Palais Royal, en présence de Mr. le Duc Regent, où assisteront Mr. le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villeroi, Mrs. Lavys Contrôleur General des Finances, Pelletier des Forts, la Houffaye, & Fagon, comme Conseillers d'Etat; Mrs. de Gaumont, Joncour, Dormesson, & Bandy en qualité de Maîtres des Requêtes Rapporteurs.

XV. Si la Nation Françoisse aime autant la nouveauté qu'on l'affure, jamais elle n'a dû être servie plus à son goût, que depuis que Mr. Laws a le maniement des Finances. La quantité & la diversité des Arrêts du Conseil qu'il fait paroître, l'agitation continuelle dans laquelle il tient les esprits par le rehaussement & le rabais des Eûpees, & la circulation des Billets de Banque, des *Primes* & *Polices* tous termes inventés pour la satisfaction & le bien public, doivent être reçûs avec un aplaudissement general. Bien differente des autres Peuples ses voisins qui vivent dans une indolente uniformité, elle aime que l'on tienne sa vivacité en haleine; aussi semble-t'il que le Ciel ait réservé pour elle cet habile Financier,

&

& l'aît comme conduit par la main dans ce Royaume, où il peut faire si bien valoir ses admirables talens. Voici les grandes choses qu'il a opérées pendant le mois de Janvier dernier. Nous ne donnerons qu'un petit extrait de chaque Arrêt ; il faudroit un volume entier si on vouloit les raporter tout au long.

On travailloit au commencement de l'année à faire la repartition de 60. millions sur les anciennes Actions, & autant sur les nouvelles, en faveur des Actionistes ; & on promettoit de payer jusqu'à 300000. liv. par jour suivant les numeros, dont on devoit afficher une liste à la porte des Buteaux. On acquitoit aussi pour lors les Recepissez, & les Bureaux étoient remplis par ceux qui se presentoient pour acheter des Actions. Le 5. elles étoient à 1800. les Souscriptions à 1140. & les inscriptions à 1340. Le 8. elles monterent jusqu'à 1900. & les dernieres à 14. *NOTA.* Il est bon de remarquer une fois pour toutes, que quand on trouve ici ces termes, *la Banque a acquisé ou payé*, ce n'est qu'une façon de parler, & ce n'est pas à dire que l'on y recoive de l'argent comptant, mais bien des Billets ; la circulation des Espèces étant suspenduë & même deffenduë comme on le verra ci après, & une main de papier étant plus que suffisante pour faire tous ces gros remboursemens, dont il est tant fait mention dans les nouvelles publiques, & qui étonnent ceux qui en entendent parler.

Le 10 on continuoit de rembourser les Recepissez, & la veille de ce jour la Compagnie fit sçavoir qu'elle distribueroit pendant 6. mois

*Arrêts des
Conseil qu'on
ont parus
pendant le
mois de
Janvier.*

des nouvelles Actions , moyennant un Beneffice de 10. par cent. elles étoient pour lors à 1900. & les souscriptions à 1400. les Recepisseurs gaignoient aussi un pour cent Dans ce tems-là il parut trois Arrêts du Conseil, le premier, *Permet l'entrée des Sardines étrangères dans le Royaume.* Par le second il est ordonné aux Receveurs des Tailles de sortir de Paris dans trois jours, & de se rendre à leurs Recettes sous peine de confiscation de leurs Offices Et dans le troisiéme qui est du 29. Decembre il est porté. *Que S. M. étant informée que les six cens quarante millions de Billees de Banque qui ont été faits, ne sont pas suffisans pour les differentes operations de la Banque à Paris, & dans les Provinces, Elle a jugé qu'il convenoit au bien du Commerce, & à la facilité de la circulation, d'en augmenter le nombre jusqu'à la concurrence de la somme de mille millions, &c.*

Le 12. on fit partir de Paris environ 400. Ouvriers de toutes sortes de metiers bien équippez, pour aller s'embarquer à Brest, & de là passer au Mississipi. On flatoit tou' outs le public qu'au mois de Mars prochain, on y enverroient trente Vaisseaux chargez de Marchandises pour le compte de la Compagnie, sur lesquels on doit embarquer quelques Troupes pour la deffense des Colonies. Le 15. le Commerce des Actions cessa tout-à-fait, & les Bureaux furent fermez : & comme cet terme d'Actions commence à être usé, on travailloit à reveil et l'apetit du public par de nouvelles, que l'on nomme *Police*, desquelles on avoit déjà distribué pour environ 200. millions. Les petites parties de ces Polices, gaignoient

quoient déjà 3. pour cent, mais les grandes n'avoient encore aucun Benefice. Il y a aussi depuis quelque tems d'autres Actions, sous le nom de *Primes*, pour lesquelles on paroît fort empressé; ces termes m'étant inconnus j'attendrai que j'en sois mieux instruit pour en faire le détail. On publia dans ce tems-là deux Arrêts du Conseil, le premier du 9 qui nomme 8 nouveaux Commis, pour signer les Reconnoissances, Certificats, & Soucriptions, Primes, & Polices concernant les Actions de la Compagnie &c. Le second du 15 Preroge jusqu'au 1. Mars les Diminutions d'Espèces qui étoient indiquées pour le 1. Février, passé lequel temps elles ne devoient plus avoir cours que sur le pied porté par les Arrêts des 3. 10. & 31. Decembre dernier. (Voyez les Jours précédens.)

A la faveur de ce dernier Arrêt qui proroge la diminution des Espèces, & qui la fixoit au 1. Mars, on comptoit qu'il n'y auroit plus aucun changement jusqu'à ce terme; mais on fut bien surpris quelques jours après d'en voir publier un nouveau du 22. Janvier portant. Primo. qu'à commencer du jour de la publication de cet Arrêt jusqu'& compris le dernier Février, les Espèces seroient de rechef augmentées. Sçavoir les Louis d'Or de la fabrication de May 1718. à 36. livres, ceux du mois de Novembre 1716. à 45. livres, ceux vulgairement appellés au Soleil. à 36. livres, & les anciennes Pistoles, ensemble celles d'Espagne de poids à 24. livres. 12. sols. Les Écus de la dernière fabrication à 6. livres, ceux communément dits aux trois Couronnes & de 8. au Marc, à 7. livres 10. sols, les autres

de 9. au Marc, à 6. livres 12. sols 9. deniers demis & quarts à proportion. *Wantant que lesdites Eſpeces ſoient reçues dans les Bureaux de la Banque ſur ce pied, & que pour leur valeur on fourniſſe aux Porteurs des Billets de Banque en payant 5. par cent.* 2. *Que les matieres d'Or ſeront reçues ſur le même pied au dits Bureaux à proportion de 900. livres le Marc d'Or de 22. Karats, & 60. liv. le Marc d'Argent à onze deniers.* 3. *qu'il ſera permis aux Sujets & Etrangers juſqu'audit jour dernier Fevrier, de faire ſortir hors le Royaume les anciennes & nouvelles Eſpeces.* 4. *Et pour indemnifer la Compagnie vent S. M. qu'il ſoit levé à ſon profit un droit de dix pour cent ſur les Eſpeces qui entreront dans le Royaume ſeulement.* 5. *N'entendant S. M. déroger à ce qui a été ordonné concernant les Billets de Banque, qui ſeront exécutés, &c.*

Cette nouvelle diſpoſition qui avoit fait l'étonnement de tout le Royaume, n'a duré que ſix jours, & dès le 28. du même mois, elle fut entièrement renverſée par un autre Arrêt qui ſe publia. En voici l'extrait.

ARTICLE I. *Qu'à commencer du jour de la publication les Eſpeces d'Or & d'Argent, qui précèdent la fabrication ordonnée par Edit du mois de Decembre dernier, ſeront réduites, ſçavoir, les Loüis de la fabrication de Mai 1718. à 34. livres, ceux de Novembre 1716. à 42. livres 10. ſols, ceux au Soleil, à 28. livres 6. ſols 8. deniers, & les anciennes piſtolles, enſemble celles d'Eſpagne de poids, à 25. livres 9. ſols; les Ecus de la dernière fabrication à 5. liv. 13. ſols 6. deniers; ceux aux 3. Couronnes &*
de

de 8. au Marc à 7. liv. 1. s. 8. den. & ceux à 9. au Marc à 6. liv. 6. sols ; excepte Sa Majesté les pieces de vingt sols & de 10. qui continueront d'avoir cours sur le même pied. 2 Veut cependant S. M. que pendant trois jours dans les Villes où il y a Hôtel des Monoyes , lesdites Especies soient reçues ausdits Hôtels sur le pied , sçavoir celles d'Or à 900. livres le Marc , & celles d'Argent à 60 passé lequel tems elles ne seront plus reçues qu'à 810 liv. le Marc d'Or , & 54. liv. le Marc d'Argent , & les Matieres à proportion de leurs titres. 3 Defend sous peine de confiscation pendant le mois de Fevrier , de transporter hors de Paris , & des Villes où il y a Hôtel des Monoyes , les Especies & matieres d'Or & d'Argent ; pour faciliter la circulation , ordonne que les Billets de Banque auront cours dans toute l'étendue du Royaume. 4. Permet à la Compagnie des Indes après ces délais , de faire faire des visites par toutes les Maisons , sans excepter les Royales , entendant que les Especies saisies soient confisquées. 5. Ordonne que tous les depositaires de deniers seront tenus de les porter à la Monoye , sous peine de confiscation & d'en repondre. 6. Et pour la commodité publique veut S. M. que lesdites Especies continuent d'être reçues à la pièce à la Banque jusqu'au 1. Fevrier , &c.

Cet Arrêt fut suivi d'un autre le 29. par lequel il est ordonné , Que tous ceux qui ont des droits à payer aux Bureaux des Fermes de S. M. & qui en feront le payement en Billets de Banque , seront exemts des 4. sols par livre établis , & qu'à l'égard de ceux qui les acquitteront en or ou en argent , ils payeront le droit en entier , sans aucune diminution &c.

On ne vît plus paroître d'Arrêts jusqu'au 28. que la suivant fut rendu public. S. M. s'étant fait représenter celui qu'Elle avoit rendu le 28. Et ayant été informée que les délais accordés pour porter aux Hôtels des Monoyes & à la Banque, les E. peces, n'étoient pas suffisans, a prorogé jusqu'au 10. Fevrier pour Paris, & jusqu'au 20 pour les Provinces, le délai accordé par l'Article 2. dudit Arrêt du 28. pour porter aux Hôtels des Monoyes & à la Banque, les dites E. peces qui precedent la fabrication ordonnée par l'Edit de Decembre dernier. Vu. tant que pendant ledit délai elles ayent cours sur le pied porté par ledit Arrêt ; passé lequel temps elles aevront être décriées de tout cours & mises & seront sujettes, à confiscation, à l'exception des pièces de 20. sols & de 10. sols, & sera au surplus ledit Arrêt exécuté &c.

Comme il n'a paru encore aucunes especes de la fabrication ordonnée par l'Edit de Decembre dernier : & qu'il n'y en a point d'autres dans le Commerce que celles qui sont décriées par cet Arrêt, on ne verra plus d'argent dans le Royaume au 20. Fevrier, à l'exception des pièces de 20. sols & de dix sols, que Mr. Levis veut bien laisser encore au public. On mande de Paris du 29. Janvier, que cette bourasque d'Arrêts avoit furieusement étouffé les Actionnistes, & que pour les ranimer la Compagnie achetoit les Actions sur le pied de 1885. qu'on avoit affiché devant l'Hôtel de la Banque, qu'on ne recevoit plus aucunes souscriptions jusqu'au 10. Fevrier, mais que les Bureaux resteroient ouverts pour ceux qui voudroient se défaire de leurs Actions & souscriptions sur le pied de 1885. & les dernières
de

des Princes &c. Mars 1720. 207
 de 1720. en payement des Primes & des Actions
 remplies. Les mêmes Lettres ajoutent que la
 Compagnie avoit déjà distribué pour trois cens
 millions de ces nouvelles Actions apellées *Po-*
lisses.

XVI. P. S. On vient d'être informé qu'un
 Courier qui arriva à *Paris* le 2. Février re-
 venant de la Cour de *Madrid*, avoit apporté
 le consentement du Prince Regnant en *Es-*
pagne pour accepter les conditions de la
 Quatuple Alliance, avec un plein-pouvoir
 adressé à Mr. le Duc Regent, pour en faire
 tel usage qu'il jugera à propos, & regler com-
 me il trouvera bon les Articles de la Paix que
 ce Prince promet d'agréer. Cette nouvelle
 a causé beaucoup de joye, & S. A. R. a
 déjà envoyé au Marquis de Beretti Landi
 Ambassadeur d'Espagne à la Haye, ce plein-
 pouvoir, pour que ce Ministre signe sans
 aucun retardement le Traité de *Londres*, sans
 aucune restriction. On aura le mois pro-
 chain de plus grands éclaircissements, mais
 nous n'avons pas crû devoir différer de faire
 part de cet événement, qui décide absolu-
 ment de la Paix de l'Europe.

*Plein-pou-
 voir envoyé
 à Mr. le Re-
 gent par
 l'Espagne.*

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
 ble en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. *Rome.* Le jour de Noël le Pape tint
 Chapelle publique au Quirinal, où il
 officia, & distribua la Communion aux Car-
 dinaux

*Le Pape
 tient Cha-
 pelle.*

dinaux Diacres : S. S. fut ensuite complimenté de la part du Sacré College, par le Cardinal Astalli Doyen des Cardinaux, & il y eut ce jour-là un grand concours de Noblesse & de Ministres étrangers au Palais. Le lendemain le St. Pere fit suivant l'usage, la benediction du Chapeau & de l'épée dont S. S. fait tous les ans présent à quelque Prince, & regala de plusieurs Bassins de rafraichissemens le Cardinal Ottoboni, pour avoir assisté en qualité d'Archiprêtre aux Vêpres qui furent chantées pendant ces jours de devotion, dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure. Le premier du mois de Janvier, & le jour de la Fête des Rois il y eut encore Chapelle publique, & le Pape reçut les complimens ordinaires des Cardinaux, de la Noblesse, & des Ambassadeurs des Têtes Couronnées, qui résident à Rome.

*Congregations
assemblées.*

II. Pendant le cours du mois de Janvier il s'est tenu différentes Congregations sur les Missions dans la Terre Sainte, & sur les affaires du Boulnois. Vers le 15. il y eut au Vatican Assemblée de plusieurs Cardinaux & Prélats en présence du Pape, où on délibéra sur la future Canonization d'un nouveau Saint, & le lendemain il s'entint une autre sur la situation des affaires de Religion dans le Palatinat.

*Demande du
Cardinal del
Giudici.*

Sa Sainteté, dont la santé est passable, ment bien rétablie, donna environ ce tems-là Audience à plusieurs Ministres étrangers: dans une particulière qui fut accordée au Cardinal del Giudici, on assure que ce Prélat a notifié au Pape de la part de l'Empereur,

des Princes &c. Mars 1720. 209

teur, que l'Etat Ecclesiastique seroit exempt de fournir des Quartiers d'hiver aux Troupes Imperiales; moyennant 200. mille écus payables moitié comptant, & le reste à la fin du mois de Janvier.

III. Le Pape ne laisse passer aucune occasion de faire sentir au Chevalier de St. George les effets de sa libéralité : pendant ces Fêtes ce Prince reçut de la part de S. S. un grand Bassin d'argent rempli de confitures, dans le milieu duquel il se trouva une bourse remplie de pièces d'or pour la Princesse son Epouse, & ce présent étoit accompagné d'un Carosse magnifique pour son usage. Ce Prince reçut aussi pendant ce tems-là les visites de plusieurs Cardinaux qui vinrent en habit noir & court lui souhaiter les bonnes Fêtes. Le jour des Rois S. S. régala encore la Princesse d'un grand Benitier d'argent rempli d'eau benite, de plusieurs paires de gands, & de quantité de Rubans brodez, & le 13. il fut introduit avec la Princesse son Epouse par l'Escalier de robé dans la Chambre du Pape, où il eut une Audience secreete, qui dura plus de 2. heures.

*Present fait
par le Pape
au Chevalier
de St.
George.*

IV. Le Cardinal Pamphili accompagné de plusieurs Cardinaux, a assisté dans l'Eglise de St. Agnes à un service solennel qu'il a fait faire, en memoire de la mort d'Innocent XI. Le Pape à present Regnant continué de faire travailler avec beaucoup de diligence à son Tombeau qui sera d'une magnificence extraordinaire.

V. Les Administrateurs de l'Hôpital de St. Michel à Ripa, ayant donné quelque mé-

Tumulte
causé par
quelques
Pauvres.

contentement aux Pauvres de cette Maison au sujet de la nourriture qui n'étoit pas bonne, ces derniers se souleverent au commencement de Janvier, & s'étant attroupez, se rendirent au Quirinal faisant marcher la Croix devant eux, pour en aller porter leurs plaintes au Pape : mais le Barigol les ayant rencontré les obligea de retourner sur leurs pas, après leur avoir promis qu'on donneroit ordre aux Administrateurs de les traiter mieux à l'avenir; & par ses soins ce tumulte n'a eu aucunes suites.

Mort du
Cardinal de
la Trimoille

VI. Le 10. le Cardinal Joseph de la Trimoille mourut à Rome. *Nous en parlerons plus amplément à l'Article des morts de ce Journal.* Ce Prélat faisoit les fonctions d'Ambassadeur de France à la Cour de Rome, & laisse vaquer par sa mort une place dans le Sacré Coliege avec le titre de la *Trinité* dans le Mont *Pincio*, l'Archevêché de Cambrai, & plusieurs riches Abbayes en France, dont il en avoit resigné une de quatre mille écus de rente peu avant sa mort, à Mr. Frederic Lanti son Neveu. La Princesse des Ursins sa sœur a été instituée par son Testament son heritière universelle, & les exécuteurs sont les Cardinaux Ottoboni, Gualtieri, le General des Dominicains, & le Chevalier de la Sauze. Le Cardinal Ottoboni peu après sa mort se saisit des Clefs de la Secrerairerie Royale suivant les dispositions du deffunt, & fit sceller un paquet de Lettres qui étoient venuës de la Cour de France jusq'u'à nouvel ordre, quoique Mr. Gameab Auditeur de Rote, prétendit que ce droit lui appartenoit.

VII. Le 8. tous les Théâtres étoient ouverts à Rome, à cause du Carnaval, & on avoit déjà représenté sur celui de *Capranica* une très belle pièce d'Opera intitulée *Titus Simpronius*.

VIII. Les Abbez de Staremberg & Lanti ont été reçûs au nombre des Cameriers d'honneur de S. S. Le 15. il arriva un Exprès de *Dresde* avec des Lettres adressées au Pape, par lequel es le Roi de Pologne & le Prince Electoral de Saxe remercioient S. S. de la promotion du Pere Salerno Jesuite au Cardinalat. Cette nouvelle Eminence est attenduë incessamment à Rome, & le Cardinal Bentivoglio qui le 20. étoit arrivé à *Villa Pinciana*, Maison de plaisance appartenante au Prince Borghese, y devoit faire le 21. son entrée publique avec beaucoup de pompes ce Prélat a reçû de la part de Mr. le Duc Regent de France, quatre belles Tentures de Tapisseries, estimées quatre mille Pistoles, qui sont exposées dans le magnifique Palais de St. Marcel qu'on a préparé pour sa demeure.

IX. *Venise*. Les trois premiers jours de l'année on a fait des prieres de 40. heures à Venise dans l'Eglise de St. Marc par ordre du Senat, pour implorer la benediction du Ciel pendant le cours de cette nouvelle année. La clôture de cette devotion se fit le 3. par une Procession generale, où le Doge, le Senat en Corps, la Noblesse & le Nonce du Pape assisterent. Le quatre on fit l'ouverture du Carnaval suivant l'usage, & les Mascarades furent permises; les representations d'Opera qui ont été suspendûs pen-

Ouverture
du Carna-
val.

dant ces trois jours, recommencerent aussi sur les differens Théâtres de la Ville. Suivant les Lettres du 13. & du 20. il arrivoit quantité d'étrangers de distinct on, pour prendre part aux joüissances du Carnaval, & il avoit paru un placard portant deffense de se masquer le matin des jours de Fête pendant le Service Divin.

X. Mr Burghes Resident du Roi de la Grande Bretagne se dispoit vers le 27. à faire son entrée publique.

Les nouvelles qu'on a reçues du Levant portent, que tout y étoit tranquille, & que la peste qui s'étoit fait sentir en *Dalmatie*, & dans les autres Etats de la Republique, avoit entierement cessé. Les autres Etats d'*Italie* ne fournisent rien de considerable pendant ce mois.

ARTICLE V.

Qui comprendre qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE & en TURQUIE depuis le mois dernier.

Le Comte de Virmond traite les Ministres étrangers.

I. **TURQUIE.** On apprend par des Lettres venues de *Constantinople*, que le jour de la Fête de l'Empereur, le Comte de Virmond Ambassadeur de S. M. avoit donné un Festin magnifique aux Ministres étrangers qui se trouvoient en cette Ville; & que la peste ayant entierement cessé dans cette Capitale & aux environs, le Comte de Colliers Ambassadeur des Etats Generaux, étoit retourné dans son premier logement à *Pera*.

II. Environ le 11. Novembre on publia dans cette Ville une Ordonnance du Grand Seigneur au sujet des Monoyes, par laquelle les Eſpeces Turques nommées *Solotes*, & qui va oient ci-devant 27 ſols, étoient augmentées juſqu'à trente : les livres d'or à 29. ſols, les Ducats d'Hongrie à 6. florins, & l'ancienne Monoye d'or Turque à 130. ſols

Ordonnan^{ce}
au ſujet
des Monoyes.

III. Quelques avis du 5. Decembre portent que le Comte de Virmond avoit obtenu du Grand Seigneur, la liberté d'environ 200. Eſclaves Chrétiens qui ſe trouvoient ſur ſes Vaiſſeaux & Galeres; que la Cour continuoit de faire ſa réſidence à *Conſtantinople*, où la peſte avoit entièrement ceſſé, & que S. E. n'attendoit que les derniers ordres de l'Empereur pour partir & ſe rendre ſur la Frontiere, & y être échangé avec l'Ambaſſadeur Turc qui a été envoyé à *Vienne*.

IV. *Vienne*. Le premier jour de l'an l'Imperatrice Mere faiſant ſes prieres dans ſon Oratoire à ſept heures du matin, fut ſurprife d'une attaque d'apoplexie qui s'étendit d'abord ſur le côté droit, & lui ôta l'uſage de la parole, ſans que pour cela elle perdit la connoiſſance. Cet accident alarma beaucoup la Famille Imperiale, & S. M. donna ſur le champ des ordres pour faire faire des prieres publiques dans toutes les Eglises de *Vienne*, afin d'obtenir de Dieu le recouvrement de la ſanté de cette Princeſſe. Le 2. on lui administra le Viatique dont elle ne put recevoir qu'une partie, & le 4. on la crut hors de danger. Mais le 7. elle ſe trouva beaucoup plus mal que les jours précédens,

Maladie
& Mort de
l'Imperatri-
ce Mere.

& fut dans le même état jusqu'au 10. qu'elle se trouva beaucoup mieux, ayant dormi la nuit assez tranquillement, on continuoit dans ce tems-là les prieres publiques dans toutes les Eglises, & le 11. le 12. & le 13. elle reçut de frequentes visites de L. M. de l'Imperatrice Douairiere, & de l'Archiduchesse sa Fille, qui ne la quitterent presque pas. Elle demeura dans cet état jusqu'à la nuit du 17. qu'elle eut plusieurs défaillances, ce qui obligea L. M. de passer la nuit auprès de son lit; & le 19. à 6. heures du matin elle mourut dans des sentimens d'une veritable pieté. *Mors æquo pede pulsat Regum turres pauperumque tabernas.* Cette Princeesse étoit âgée de 65 ans, & se nommoit Eleonore Magdelaine de Neubourg, née le 6. Janvier 1635. Elle avoit épousé l'Empereur Leopold de glorieuse memoire, dont elle avoit eu feu l'Empereur Joseph, & Charles VI. à present Regnant, & avoit été couronnée à *Ausbourg* le 19. Janvier 1690. Deux heures apres qu'elle eut rendu l'esprit son corps fut embaumé, & exposé sur un lit de parade dans la grande Antichambre de son Appartement, où on avoit placé 4. Autels sur lesquels on a celebré des Messes pendant trois jours consecutifs. Le 23. à 7. heures du soir il fut porté processionnellement dans l'Eglise des Augustins déchauffez, & de là dans celle des Capucins; où il fut inhumé dans le Tombeau Imperial. Le Cercueil étoit porté par 24. Chevaliers de la Clef d'Or, & étoit suivi de L. M. de l'Imperatrice Mere, & des trois Archiduchesses, de toutes les personnes de distinction de

Ses Funerailles.

des Princes &c. Mars 1720. 215

de l'un & de l'autre Sexe, & précédé de tout le Clergé Seculier & Régulier: les Cloches de la Vi le sonnerent pendant cette lugubre ceremonie, & les ruës par où passa le Convoi étoient illuminées de quantité de flambeaux. Cette Princesse a institué l'Empereur son Fils, son héritier universel, & a fait plusieurs legs à ses Domestiques, entr'autres au Comte de Martinitz son grand Maître d'Hôtel, à qui elle a légué 10000 florins avec une pension de 3000. pendant 10. ans, & toute sa Vaiselle d'argent; à son grand Ecuyer, toutes ses Ecuries avec une pension de 1000. Risdales sa vie durant, & à son Cocher 1000. florins avec ses salaires aussi pendant sa vie; outre quantité d'autres legs pieux.

Legs à ses Domestiques

V. S. M. I. & C. tint Chapelle publique le 1. Janvier, & assista aux prieres des 40. heures qu'Elle a nouvellement établies, pour demander à Dieu qu'il lui plaise repandre ses benedictions sur la Chrétienté, unir les Princes Chrétiens, & accorder un Héritier à la Famille Imperiale, & ces prieres doivent continuer successivement pendant trois jours de suite dans chacune des Eglises de la Ville & des Fauxbourgs. Le 3. L. M. se trouverent à la clôture de ces dévotions, qui se fit dans la Chapelle de la Cour, & le lendemain elles recommencerent dans celle de l'Imperatrice Douïairiere Amelie, & de là continueront alternativement dans toutes les Eglises & Communautz Religieuses. Pendant la maladie de l'Imperatrice Mere, S. M. a rendu à cette Princesse les devoirs que la pieté, & la nature exigent en pareilles occasions; & après sa mort Elle entra de même que

L'Empereur établit des prieres de 40. heures.

que toute la Famille Imperiale, en retraite; & ne parut en public qu'après le jour de ses funeraies. Le 25. Elle tint Chapelle dans l'Eglise de St. Michel, & le 26. Elle assista à un Conseil secret qui se tint au Palais. Le 27. S. M. se fit saigner au bras, & l'Imperatrice Regnante au pied, pour quelque indisposition, dont heureusement Elle se trouve parfaitement rétablie, cependant le 31. Elle gardoit encore la chambre par l'avis des Medecins, à cause du mauvais tems; le 28. il y eut encore Conseil secret, & S. M. donna Audience publique le 29. à quelques Ministres étrangers comme auparavant.

*Le Mariage
du Prince de
Modene no-
gifié.*

VI. Sur la fin du mois de Decembre dernier, l'Envoyé de Modene reçut un Exprés de sa Cour, avec un paquet de Lettres, parmi lesquelles il s'en trouva une du Duc son Maître, adressée à l'Empereur. Le 21. ce Ministre la presenta à ce Monarque; elle contenoit une notification du Mariage du Prince Hereditaire son Fils, avec la Princesse de Valois, fille de Mr. le Duc Regent de France.

*Départ du
Comte de
Spaar pour
Paris.*

Le 12. suivant, le Comte de Spaar Envoyé extraordinaire de la Reine de Suede eut son Audience publique de congé avec les ceremonies accoutumées, & le 16. S. E. partit pour se rendre à la Cour de France, où elle doit resider en la même qualité auprès de S. M. T. C.

*Conferences
au sujet des
affaires de
Religion
dans le Pa-
latinas.*

VII. Dès le 27. du même mois de Decembre, Mr. le Comte de Schonborn Vice-Chancelier de l'Empire, étoit arrivé à Vienne, & a depuis fait son rapport de l'état des affaires de Religion dans le Palatinat: S. M. Imp.

Imp. & Cath. paroît s'y intéresser sérieusement, & a fait tenir plusieurs Conférences pour trouver les moyens de prévenir les troubles qui pourroient s'élever dans l'Empire par rapport à ce différend. Suivant les avis du 13. Janvier, ce Monarque avoit écrit une seconde Lettre à ce sujet à S. A. S. E. P. & avoit exhorté par écrit S. Maj. Prussienne de faire cesser les représailles qu'Elle a commencées contre les Catholiques Romains qui sont dans ses Etats; le 14. M. le Baron de Sickingen, Grand Chambellan de l'Electeur Palatin arriva à Vienne, & le 17. Mr. de St. Saphorin Ministre de S. M. Britannique presenta un Mémoire à l'Empereur, en faveur des Reformez du Palatinat. Cette affaire s'échauffe de plus en plus, & aucune des Parties intéressées ne paroît dans l'intention de se relâcher sur ses prétentions; le 18. il y eut encore une Conférence à la Cour, & on attend avec la dernière impatience quelle en sera la décision; c'est principalement de S. M. I. & C. qu'elle est attendue, les Parties s'étant adressées à Elle comme au Chef de l'Empire, établi pour en conserver & maintenir l'harmonie, & à qui il appartient de droit d'en faire observer inviolablement les Constitutions; entretems si les Sujets Reformez du Palatinat se plaignent, & si on diffère de leur donner la satisfaction qu'ils demandent, les Princes Protestans en font retomber le contre-coup sur les Catholiques Romains qui se trouvent dans leurs Pays; & cet état violent demande qu'on y apporte un prompt remède qui remette chacun dans sa situation naturelle,

turalle, puisque la moindre alteration dans ce grand & puissant Corps, pourroit causer un mal difficile à guerir, & dont les suites pourroient entraîner la roine entiere. Telle est actuellement la situation des affaires de Religion qui depuis quelque tems fait tant de bruit : les écrits de part & d'autre se multiplient à l'infini, principalement de la part des Reformez qui se croient les plus lezez. Ils ont fait retentir leurs plaintes dans toutes les Cours où ils ont esperé de trouver de la protection ; & ils en ont en effet trouvé de si puissantes, qu'il paroît qu'il y a du danger de les trop pousser.

VIII. Le Comte de Luneville qui avoit apporté dès le mois de Novembre dernier la nouvelle de la reddition de la Citadelle de *Messine*, repartit le 12. janvier pour retourner en Sicile, avec de nouvelles instructions pour le General Comte de Mercy ; & le 19. il fut suivi par le Baron de Neyberg qui partit aussi pour ce Royaume, avec de grosses remises en Lettres de Change pour le payement de l'Armée Imperiale. Le 13. du même mois le Comte de Weisbach arriva au contraire à Vienne, où il est envoyé de la part de S. M. Czarienne pour y exécuter une commission auprès de l'Empereur qui n'a pas été renduë publique.

IX. Le 17. Mr. Spinelli arriva de Rome, & apporta la Calotte de Cardinal au Nonce Spinola : cet Exprés fut descendre à l'Hôtel de S. E. & se dispoit à repartir le 23. pour aller la porter à l'Archevêque de Malines qui a aussi été élevé au Cardinalat. Le 28.

*Départ de
quelques
Officiers pour
la Sicile.*

*Les nou-
veaux Car-
dinaux re-
çoivent la
Calotte.*

le nouveau Cardinal d'Althan Evêque de Vazia en Hongrie, arriva aussi de son Diocèze, & eut le lendemain Audience particulière de S. M. Le 30. cette Eminence reçut aussi la Calotte qui lui fut apportée de Rome par Mr. Valenti. Ce Prélat a reçu les complimens de toute la Cour sur sa nouvelle dignité.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en Pologne & dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Sa Maj. Polonoise arriva de Dredse à Warsovie le 26. Decembre dernier, & reçut les complimens des Senateurs, de la Noblesse, & des Députez. L'ouverture de la Diète générale qui étoit fixée au 30. se fit ce jour-là. Voici ce qui s'y est passé jusqu'au 26. Janvier.

L'Ouverture de la Diète se fit le 30. par un très-beau Discours que le Prince Czartoviski prononça au nom de S. M. Le Chancelier de la Couronne en fit aussi un avec l'applaudissement général de l'Assemblée. Quoique la plupart des Députez ne fussent pas encore arrivés, les Nonces proposerent leur Marechal, & dans le tems qu'on alloit entamer les Deliberations, les Deputez du Duché de Lituanie demanderent que la Diète fût transférée à Grodno, où elle s'étoit tenue l'année passée; ce qui fut arrêté par les Deputez de Pologne qui sont plus nombreux, & la Seance fut prorogée

Ouverture de la Diète à Warsovie.

rogée jusqu'au 3. janvier. On proposa ce jour de fixer le terme de la Diette, & il fut résolu qu'elle se tiendroit pendant l'espace de 4. semaines; on demanda ensuite à voir la Lettre du Czar qui avoit été delivrée au Marechal par le Prince Doloruski. Le 4. on en fit la lecture, de même que du Traité conclu entre l'Empereur & le Roi, dont quelques Députez ne parurent pas contents, ayant été conclu sans le consentement de la Republique; après quoi le Marechal qui avoit été choisi quelques jours auparavant, notifia à la Chambre-Basse que S. M. se conformoit à la résolution qui avoit été prise que cette Diette durerait 4. semaines; il communiqua ensuite les instructions qui avoient été données au Palatin de *Mazurie*, pour aller à la Cour du Czar en qualité d'Ambassadeur du Roi & de la Republique; il leur dit au sujet de l'approche des Troupes de Prusse vers les Frontières de Pologne, que le Roi devoit traiter de cette affaire à la Cour de *Berlin*; & après 2. heures de deliberation, la Séance fut prorogée jusqu'au 8.

Ce jour-là la Diette se rassembla & il fut proposé d'entrer en conference avec le Prince Doloruski sur les affaires de sa Negociation; à quoi les Deputez de la Chambre-Basse consentirent; on examina ensuite le Traité conclu entre l'Empereur & le Roi, & la plupart furent d'opinion qu'on pouvoit l'approuver ou le rejeter, mais on convint après qu'il ne falloit pas s'engager dans une nouvelle Guerre. On parla après cela des affaires de Religion, & les Deputez de la Chambre-Basse s'étant rendus en Corps dans la Salle des Sé-
nateurs,

nateurs, le Marechal pria S. M. de vouloir
 consentir qu'on fit une Deputation au Prince
 Doloruski, & de donner les ordres au Grand
 Tresorier de la Couronne de rendre ses comp-
 tes; ce qui fut accordé: le Grand Chancelier
 nomma sur le champ divers Senateurs pour
 aller conferer avec ce Prince, & les Deputez
 de la Chambre Basse en nommerent de leur
 Corps pour recevoir lesdits comptes. Le 9.
 on proposa d'ajourner la Diette jusqu'au len-
 demain, & d'envoyer une Ambassade à l'Em-
 pereur, mais on ne prit aucune resolution sur
 cet article: le 10. on fit lecture d'un Ecrit de
 ceux de Lituanie, portant qu'il n'étoit pas per-
 mis de fixer aucun terme pour la tenuë de la
 Diette; & le 11. il y eut de grandes conte-
 stations au sujet des prétentions de l'Electeur
 Palatin; sur quoi il fut enfin resolu qu'on
 prieroit S. M. de retirer ses Troupes des Ter-
 res de la feuë Princessë Radzivil qui a été
 épouse de ce Prince. Le 12. il ne se passa rien
 à la Diette, à cause d'une indisposition sur-
 venuë au Marechal. Le 13. le 14. & le 15.
 les Deputez furent occupez à examiner les
 Comptes du Grand Tresorier de la Couron-
 ne, & le 16. le Marechal representa, que com-
 me S. M. avoit disposé de plusieurs Charges
 dans la dernière Diette de *Grodno*, Elle étoit
 prête d'en faire de même, en cas que le Se-
 nat en convint dans une Conference avec la
 Chambre Basse: Il rapporta ensuite les prin-
 cipaux articles du Supplément des instructions
 données au Palatin de *Mazurie*, qui a été
 envoyé en Moscovie, & qui se trouvoit dans
 la Chancelerie de la Couronne, consistant en
 16. Points, dont le Secretaire fit la lecture,
 contenant

contenant entr'autres ; qu'il avoit été ordonné à cet Ambassadeur de prier le Czar de se désister de ses prétentions sur la Courlande , & de retirer ses Troupes de ce Duché , dont la Regence apartenoit au Duc Ferdinand , & non pas à la veuve du Duc son Neveu ; de tâcher d'engager le Czar dans une ferme Paix avec la Republique ; & le porter à dédommager plusieurs Membres de ladite Republique des pertes que le Prince de Menzickof leur a causé ; qu'il fût nommé des Commissaires de part & d'autre pour aller administrer la Justice sur la Frontiere par rapport au Commerce des deux Nations *étc.* Le Député de *Crahowie* proposa ensuite son avis sur ce qu'il falloit faire par rapport aux biens appartenans à la Maison de *Neubourg* , & d'imposer une Capitation d'une Risdale par tête sur tous les Juifs qui sont en Pologne ; plusieurs autres Députez firent diverses propositions , qui n'eurent aucun lieu. Le 17. on travailloit à examiner les comptes du Grand Tresorier de la Couronne , & on avoit nommé un plus grand nombre de Députez pour cet effet.

Depuis le 18. jusqu'au 25. on a agité différentes matieres qui ont mis la division parmi les Membres de l'Assemblée , & ont causé de grands débats ; ces matieres sont , 1. Qu'on fasse un projet pour redresser les affaires de la Republique. 2. Qu'on reforme les Loix & le Tribunal de la Couronne. 3. Qu'on redresse l'administration de la Tresorerie de la Couronne & du grand Duché de Lituanie. 4. Qu'on prenne une bonne resolution sur les Biens de la Princesse Radzivil. 5. Et qu'on fasse monter à Cheval la Noblesse
de

de Pologne & de Lituanie pour agir contre les Moscovites.

L'Assemblée n'ayant pû prendre aucune résolution fixe sur ces Articles, le Marechal fit entendre le 26. que puis qu'on ne conclusoit rien il étoit inutile de tenir une Diette generale, sur quoi quelques Membres repondirent que puisque l'Assemblée étoit sur le point de finir, il falloit travailler aux affaires les plus importantes, ce qui fait présumer que la Diette pourroit bien être prolongée de quelques jours, &c. *On aura la suite le mois prochain.*

II. *Suede.* On a appris par des Lettres de *Stokholm* que le 23. Decembre dernier, la Reine avoit ordonné au Comte de Cronhielm, President de la Chancellerie & premier Ministre, de ne se mêler désormais d'aucune affaire concernant l'Etat, & de ne plus paroître à la Cour. Le sujet de la disgrâce de ce premier Ministre étoit ignoré, S. M. ayant seulement déclaré qu'Elle l'avoit éloigné pour des raisons importantes. La place de President de la Chancellerie a été rendue au Comte d'Horn, qui quelque tems auparavant s'en étoit démis & s'étoit retiré. Cependant quelques avis posterieurs portent que Mr. Cronhielm étoit rentré en grâce & paroïssoit de nouveau à la Cour, mais que ses Emplois ne lui avoient pas été rendus.

*Disgrace
de Mr.
Cronhielm.*

III. Le Comte de Reinsterm a été envoyé dans le Cercle de la Basse-Saxe en qualité de Ministre de la Reine, & vers le 10. Janvier on travailloit aux Instructions de Mr. Nugebover qui devoit peu après aller à Constantinople

tinople comme Ambassadeur extraordinaire, de S. M.

La Cour
quitte le
deuil.

IV. Le 12. la Cour quitta le deuil qu'elle portoit pour la mort du feu Roi Charles XII. Dans une Audience que la Reine donna environ ce tems-là à Milord Carteret, ce Ministre assura S. M. que l'Amiral Norris seroit dans la Mer Baltique avec un plus grand nombre de Vaisseaux que l'année dernière, avant que S. M. Czarienne pût sortir de ses Ports; l'exhortant de se reposer sur les assurances qu'il avoit données à S. M. de la part du Roi de la Grande Bretagne son Maître, que ce Monarque donneroit toute son attention à procurer la paix, & à la défendre contre ses ennemis.

Assemblée
des Etats
prolongée
jusqu'au 31.

V. Le 24. on publia à *Stokholm* au son des trompettes & des tambours, que l'ouverture de l'Assemblée generale des Etats du Royaume, qui étoit fixée au 25. Janvier, se feroit le 31. du même mois, & le 27. le Comte d'Horn avoit été choisi Marechal de cette Assemblée avec les formalitez usitées. Les dernières Lettres de cette Capitale portent que le nouveau Traité entre Sa Maj. Prussienne & la Reine de Suede avoit été signé; qu'on y étoit déjà aussi convenu des préliminaires de la paix entre S. M. & le Roi de Dannemarck; & que Mr. Osterman nouveau premier Ministre de S. M. Czarienne, étoit arrivé à *Stokholm*, pour y faire de nouvelles propositions de Paix de la part de son Maître, plus suportables que les premières.

VI. *Dannemarck*. Le Roi qui étoit allé à *Frederixbourg*, revint à *Copenhague* le 26. Janvier. On travailloit pour lors aux Instructions

des Princes &c. Mars 1720 225
structions du Major General Leenwuehor
qui doit aller à Stockholm, & ce Ministre
n'attendoit plus que les passeports necessai-
res de Suede, pour se rendre en *Scanie*, où
il sera échangé contre le Ministre Suedois
qui doit venir en cette Cour. On mande
de cette Capitale que la suspension d'Armes
avec ce dernier Royaume s'observoit de part
& d'autre avec beaucoup d'exactitude.

VII. *Moscovie.* Le Czar continuë de faire
de grands préparatifs pour la Campagne pro-
chaine; on assure que ce Prince commandera
en Personne la principale de ses Armées, &
qu'il est toujours dans la resolution de ne se
relâcher en rien de ses prétentions sur le
Duché de *Courlande*. S. M. a fait abattre
les Fauxbourgs de *Riga* & de *Revel*, pour
en augmenter les Fortifications, & a ordon-
né qu'on construisît plusieurs Galeres à *Wey-
bourg*. Ce Prince est entierement rétabli de
sa dernière indisposition, & paroît prêter l'o-
reille plus volontiers que ci-devant aux pro-
positions qui lui sont faites d'accepter la Me-
diation du Roi de France pour traiter de la
Paix avec la Suede.

VIII. Mr. Osterman a été fait Vicechan-
celier & premier Ministre de S. M. Cz.
à la place du Baron de Schafirof mort dé-
puis peu.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

LE jour de Noël qui arriva le 5. Janvier suivant l'ancien stile, S. M. se rendit dans la Chapelle du Palais St. James accompagné des Chevaliers de la Jarretiere en Habits de ceremonie, où Elle entendit le Sermon prêché par l'Evêque de *Glocester*, & reçut la Communion des mains de l'Evêque de *Salisbury*, ce fut le Duc de *Kingston* qui porta ce jour là l'épée de l'Etat devant S. M. Le premier jour de l'an ce Prince reçut les Complimens de tous les Seigneurs, & la Cour fut fort nombreuse. Le 15. S. M. donna Audience au Baron de *Spaar* envoyé de *Suede*, qui delivra ses Lettres de Créance, & se parément aux Ministres des Ducs de *Volfembutel* & de *Holstein Gottoro*. Ce fut le Lord *Lowat* qui porta l'épée de l'Etat le 25. lorsque le Roi se rendit à la Chapelle du Palais St. James, & le 30. on celebra à la Cour l'Anniversaire de la Naissance du Prince *Frederick Louis* fils du Prince de *Galles*. Le 2. Fevrier il y eut Conseil au Palais, & Mr. *Bonnet* Envoyé du Roi de *Prusse*, prit l'après midi son Audience de Congé de S. M. Le 3. Mr. *Cuninghame* ci-devant Resident à *Venise* eut l'honneur de saluer ce Prince auquel il rendit compte de ses Negotiations; & le 9. on se dispoit à la Cour de prendre

être le deuil pour la mort de l'Imperatrice Mere.

II. On a envoyé des ordres aux Capitaines des Vaisseaux qui sont revenus de la Mer Baltique de ne donner Congé à qui que ce fût de leurs Equipages, que pour 3. semaines, & qu'on travailloit dans différents Ports à radouber 20. Vaisseaux de ligne pour envoyer dans ces Mers, en cas que le Czar ne prenne pas la résolution d'entrer en Négociation avec la Suede, & que ce Prince persiste à vouloir faire la Guerre à cette Couronne. Les avis du 9. portent que l'Amiral Norris qui commandera cette Escadre, étoit allé à *Woolwich*, *Chattan*, & *Shernes* pour presser l'équipement de ces Vaisseaux qui doivent être prêts à partir le 21. Février.

On prépare l'Escadre pour la mer Baltique.

III. On a reçu à la Cour de frequens Exprés du Comte de Stanhope, qui a été envoyé à *Paris* dès le 3. comme nous l'avons dit à l'Article de France de ce Journal. Le 16. il en arriva un avec des Lettres de ce Ministre portant qu'il avoit eu Audience de Mr. le Regent, & qu'il pouvoit assurer S. M. que la Paix ne se feroit avec l'Espagne que sur le plan du Traité de la Quadruple Alliance. Les Négociations de ce Seigneur ont été tenues secretes jusqu'au 26. que S. E. retourna à *Londres* & en rendit compte à S. M. qui en parut fort satisfaite. La Convention signée à *Paris* a été depuis rendue publique; nous renvoyons à l'Article de France où elle se trouve.

Retour du Comte de Stanhope.

Le Comte de Peterboroug arriva aussi au commencement de Février, revenant

d'Italie, & en dernier lieu de la Cour de France.

*Troupes
Hollandoises
s'embar-
quent.*

IV. Les Troupes Hollandoises qui ont servi en Ecosse, s'embarquerent à *Harwich* le 15: pour retourner en leur Pais, sur des Bâtimens qui avoient été envoyés d'Hollande pour les recevoir, après avoir été payés de tout ce qui leur étoit dû. S. Maj. a envoyé ordre au Comte de *Cadogan* son Ambassadeur à la *Haye* d'en faire les remerciemens aux Etats Generaux.

V. Les vols & les meurtres continels qui se commettent dans les rues de *London* & aux environ de cette Capitale, ont donné lieu à la Proclamation suivante.

G E O R G E R O I.

*Proclama-
tion contre
les Volens.*

Comme Nous sommes informez qu'il se commet souvent des brigandages contre nos bons Sujets qui passent & repassent par les rues publiques de cette Ville, ce qui fait un grand tort à nos paisibles & aimables Sujets, & ce qui est une provocation des Loix, qui produisent diverses peines contre de tels malfaiteurs: & notre intention Royale étant de faire une suppression efficace de telles mauvaises pratiques, Nous avons trouvé bon de l'avis de notre Conseil-Privé de mettre au jour cette Proclamation, afin d'exhorter chacun d'être soigneux & attentifs pour découvrir & attraper de tels Brigands. A ces causes Nous declérons, & promettons que quand que l'un pourra faire mettre en Prison quelque personne ou personnes

des Princes &c. Mars 1720. 229

personnes qui ont commis pendant ces 3 derniers mois pareils Brigandages, ou qui à l'avenir viendront à en commettre dans les rues des Villes de *Londres* & de *Westmunster* où à 5. milles à la ronde, recevra pour chaque personne qui sera attrapée & convaincuë de ce crime, la somme de 100. livres sterlings, outre les sommes qui ont été promises en d'autres tems par les Loix; laquelle dite somme de 100. liv. sterlings les Seigneurs Commissaires de la Tresorerie sont requis & ordonnez de payer dûëment pour chacun de ces Voleurs; & en cas que le Denonciateur ait été complice de ces Brigands, & que pour cette raison il s'en détourne & implore notre clemence, Nous declaronz que Nous pardonnerons gracieusement à telles Personnes. *Donné à notre Cour de St. James le 3 Fevrier 1720. la sixième Année du Regne de S. M. Dieu conserve le Roi.*

VI. Le Parlement d'Angleterre qui s'étoit séparé le 3. Janvier à cause des Fêtes, se rassembla le 23. du même mois conformément à son dernier ajournement. *Le Parlement se rassemble.*

La Chambre travailla dans cette nouvelle Sceance à examiner les Comptes de la Douane, & les affaires concernant le Commerce; le 26. les Avocats du Roi d'Ecosse comparurent à la Barre des Seigneurs au sujet de l'affaire du Duc de Douvres qui demande à avoir Sceance au Parlement en qualité de Pair d'Ecosse, prérogative dont jouissoit ci devant le feu Duc son pere; cette affaire a déjà causé de grands débats au Parlement.

lement & ce jour là la negative l'emporta de 61. voix contre 24. Cependant on resolut d'informer le Roi de la resolution qui avoit été prise là-dessus ; ce jeune Seigneur étant fortement recommandé par S. M. Le 27. la resolution prise en grand Comité touchant le Subside, fut approuvée ; & le 29. le Roi s'étant rendu à la Chambre des Pairs y manda les Communes ; après quoi S. M. donna son consentement , à l'Acte pour continuer l'imposition sur le Malt , Cidre , & Poiré , pour le service de l'Année 1720. & pour autoriser les Commissaires de la Tresorerie de rapeller les billets d'Echiquier pour être cancelés & payez. Acte pour punir les Mutins & Deserteurs & pour faire payer l'Armée de ses Quartiers.

Le 30. les Communes entendirent e rapport du Bil pour accorder une recompense à celui qui trouvera la longitude ; lequel fut agréé , & ordonné qu'il sera mis au net. Le 31. on fit lecture de plusieurs Requêtes , & le 1. Fevrier on lut pour la troisiéme fois le Bil pour la longitude qui fut rejetté. Le 2. les Communes delibererent sur cette partie de la Harangue du Roi , concernant les payemens des Dettes publiques , & cette affaire fut renvoyée au 6. après quoi la Chambre s'ajourna jusqu'au 5. ce jour là le Parlement se rassembla , & ordonna qu'on remettrait devant lui les comptes des provenus des Impositions applicables au payement des Dettes publiques &c. Le même jour M. Craags Secretaire d'Etat fit un discours à la Chambre par lequel il représenta , que le bruit qui s'étoit repandu qu'on vendroit à l'Espagne Port-Mahon , étoit mal fondé , qu'au contraire la Chambre pouvoit fai-

des Princes &c. Mars 1720. 231
vs un Bil pour réunir à la Grande Bretagne
Port Mahon & l'Isle de Minorque; & qu'on
pouvoit s'adresser au Roi pour savoir s'il étoit
nécessaire de comprendre Gibraltar dans cette
réunion. &c.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en HOLLANDE & aux PAIS-BAS,
depuis le mois dernier.

I. **L**Es Seigneurs Etats d'Hollande & de Westfrise qui se sont ajournés au 18. Janvier, se rassemblèrent ce jour-là jusqu'au 21. qu'ils se separerent, & ne se rassemblèrent que le 31. Le 3. Fevrier ils s'ajournèrent de nouveau jusqu'au 6. & ils se separerent le 9. pour ne se rassembler que le 21.

II. On a été informé que les Troupes Hollandoises qui avoient été envoyées l'année dernière en Angleterre, avoient heureusement débarqué à *Willemstad* le 20.

III. L'Express qui avoit été envoyé à *Madrid*, porter la Lettre que les Etats Généraux ont écrite au Prince Regnant, (*Voyez le dernier Journal*) revint à la Haye le 19. & apporta la réponse à cette Lettre, qui le même jour fut communiquée aux Ministres des Puissances Alliées. Le 20. le Marquis de Beretti Landi fut en Conference dans la Chambre de Treves avec les Seigneurs Deputez, & fit l'ouverture des Conditions sous lesquelles le Prince son Maître étoit disposé d'accepter la Quatuple Alliance;

On fit part de ces propositions aux Ministres de l'Empereur, de France & de la Grande-Bretagne, qui dépêchèrent le même jour chacun un Exprés à leur Cour.

Le Marquis de Beretti Landi reçoit ordre de signer la Quatruple Alliance.

IV. M^r. le Comte de Morville Ambassadeur de France reçut le 3 Fevrier un Courier du Cabinet dépêché de Paris, avec un paquet de la Cour de Madrid adressé au Marquis de Beretti Landi, auquel il le fit remettre le même jour par son Secrétaire. Le 5. cet Ambassadeur d'Espagne presenta un nouveau Memoire à L. H. P. les Etats Generaux, & les Ministres des Puissances Alliées s'assemblerent le même jour dans la Chambre de Treves. Le Comte de Morville renvoya l'Exprés à Paris, & l'après midy le Marquis Beretti Landi fut en conference avec les Seigneurs Députez pour apprendre de quelle maniere ses dernieres propositions avoient été reçûes. Le 8. au soir le Comte de Morville reçut encore un nouvel Exprés de Paris, avec un autre paquet adressé à l'Ambassadeur d'Espagne, dans lequel se trouva un pleinpouvoir du Prince Regnant son Maître, avec ordre de signer la Quatruple Alliance sans délay & sans aucune restriction. Le 9. ce Ministre en informa L. H. P. & cette nouvelle qui decide absolument de la Paix, fut notifiée le même jour aux Comtes de Windisgrais, de Morville, & de Cadogan. Le mois prochain on aura soin de recueillir les pieces qui ont paru, & ce qui s'est passé a cette occasion.

ARTICLE IX.

*Qui contient la Naissance, Mariage & Morts
des Princes & autres Personnes illustres.*

I. LA Duchesse d'Argile accoucha d'une
filles à Londres le 23 Janvier.

Naissance.

II. Le 16. le Prince d'Auvergne épousa
à Paris la Princesse de Tarente.

Mariage.

III. La nuit du 29 au 30. Decembre
l'Infant Don Philippe, second fils du pre-
mier lit du Prince Regnant en Espagne,
mourut à Madrid. *Voyez l'Article d'Espa-
gne de ce Journal où il en est fait mention.*

Morts.

Mademoiselle de la Ferté fille de la Du-
chesse de ce nom mourut à Paris de la pe-
tite verolle le 1. Janvier.

Le 27. le Baron de Wassenar Seigneur
de Ruynen, &c. Député du College de l'A-
mirauté, Grand Bailif de la Haye, mou-
rut dans cette Ville le 25.

Le Prince de Gietra Stronina de la Mai-
son d'Aquin mourut le 7. à Naples âgé de
60. ans.

Le 9. la mort enleva à Rome le Cardinal
Joseph de la Trimouille dans sa 61. année,
& la 18. de son Cardinalat, après 14. jours
de maladie causée par la gangrene qui s'é-
toit mise dans une de ses jambes: le même
soir il fut porté dans l'Eglise de St. Louis,
où il fut exposé, & le lendemain inhumé.

Le 19. l'Imperatrice Mere Eleonore Mag-
delaine de Neubourg mourut à Vienne. *Nous
en avons parlé amplement à l'Article d'Alle-
magne de ce Journal.*

Au

Au commencement de Février le Baron de Shafirof Vicechancelier & premier Ministre du Czar , mourut à Petersbourg.

Environ le même-tems le Prince de Morbach de la Maison de Levestein, mourut dans une de ses Abbayes en Alsace.

Vers le 2. la Duchesse de la Mirandole Tante du Duc de ce nom, qui est en Espagne, mourut à Padouë où elle s'étoit retirée.

La petite verolle emporta à Paris le jeune Duc de la Trimoüille.

Et dans le même-tems la mort enleva la Princeesse Mere du Prince de Sultzbach, dans sa maison.

Le 29. Janvier on aprit à Vienne que quelques jours auparavant le Comte de Palffy, fils du Palatin d'Hongrie, étoit mort d'apoplexie dans le Comté de Pest.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Mars 1720.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.</i>	
	pag. 161
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	170
ARTICLE III. <i>France.</i>	185
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	207
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	212
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	219
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	226
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	231
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariages, & Morts des Personnes Illustres.</i>	233

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ: Dux Burgundiæ; Styriæ, Carinthiæ, Carnioliæ & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis postea Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuisset, se Libellum *La Clef du Cabinet*, intitulatum in Gallico idiomate prelo commissurum esse; Veteri autem ne alii etiam Typographi quæstus causâ ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos supplices exorârît, ut sibi contra quoscunque æmulos Privilegium Cæsareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuerimus; idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum in facto Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel alio re-

audendum dare; alibive impressos apportare & vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem & absque prænominati ANDRÉA CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtendò consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perpetam quippe recuis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnæ insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex requo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarij quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus præinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditarij subditis & fidelibus dilectis cujuscumque status, gradûs, ordinis aut dignitatis existant tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsæ eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscrip- tarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione

municarum. Datum in Civitate nostrâ Viennæ die decimâ Februarii, anno millesimo septingentesimo decimo sexto Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispanicorum decimo tertio, Hungarici & Bohemici vetè patrie quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.